MISSION ECOTER

La Lettre hebdomadaire des TIC

N° 374

15.11.2013 – 21.11.2013

Rédactrice : Natalie Herrouin
Directeur de la Publication : Olivier Julienne

Diffusion interne
réservée aux membres

Lettre Ecoter N° 374 / 15.11 – 21.11.2013

REGARD SUR L'EUROPE ET LE MONDE ____ 4

Europe : le budget 2014-2020 adopté en commission ____ 4
Le Parlement européen adopte le budget 2014-2020, prévoyant 70,2 milliards d'euros pour Horizon 2020 ____ 4

Mise en ligne du programme de travail : TIC dans le pilier "Primauté industrielle" d'Horizon 2020 ____ 5

- **Belgique** 5
  4G : résultats des enchères 800 MHz ____ 5
- **Espagne** 6
  Comment Barcelone veut devenir le modèle de la ville intelligente ____ 6

Lutte d'influence au sommet de la gouvernance du Net ____ 7

Que celui qui a lu le contrat client Amazon Web Services se lève ____ 8

REGARD SUR LA FRANCE ____ 10

L'Arcep encourage l'accès à la fibre dans les immeubles de moins de 12 logements ____ 10

Cartes SIM et forfaits MtoM à la hausse : les chiffres clés de l'observatoire au 3ème trimestre 11

La FNCCR publie une étude sur les réseaux et territoires intelligents ____ 11

2 000 emplois d'avenir en EPN... ____ 12
Un forgeur numérique recruté pour le fab lab de Draguignan ____ 13
Inauguration du NUMA, le lieu unique de l'innovation à Paris... ____ 13

COLLECTIVITÉS LOCALES ____ 14

Le prochain GRACO plénier se tiendra le 4 décembre ____ 14

De l'importance politique de la couverture numérique ____ 14

- **Auvergne** 16
  2e édition du « New Deal Auvergne »: un emploi et une aide au logement ____ 16
- **Bourgogne** 16
  Le projet ENGAGE et son manifeste dans le cadre du programme Interreg IVC ____ 16
- **Haute-Normandie** 17
  Très haut débit haut-normand en haute estime ____ 17
  Médiation culturelle et histoire - JUMIEGES 3D récompensé ____ 17

L'ATELIER ÉDUCATION, NUMÉRIQUE ET TERRITOIRES ____ 18

Recherche d'enseignants volontaires pour tests pendant la Salon européen de l'éducation ____ 18

Portraits de l'Ecole du Futur : le nouveau livre blanc ____ 18

La région Île-de-France engage 100 emplois d'avenir sur la logistique du matériel informatique de ses lycées ____ 19

Tablettes à l'école : ce que nous apprend l'expérience des utilisateurs ____ 20

Innovation pour le collège : des maths interactives sur mesure ____ 21

BIC Connect, une bibliothèque de ressources à intégrer à ses propres séances ____ 22

Les MOOC débarquent enfin en France ____ 24
Open Education Europa : Plus de 300 MOOC répertoriés ____ 25

Guide de l'Ecole Numérique pour Elu Néophyte ____ 26

ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE ____ 26

Partenariats public-privé : état des lieux ____ 26

L'administration rentre – enfin – dans l'ère de l'e-communication ____ 27
Les Français jugent leurs municipalités trop timides sur le numérique ____ 28

De multiples applications pour le "big data " ____ 28
La smart mobilité passe par le "big data" ____ 29

Wifi public : combien de lieux illégaux ? ____ 30

Réalisations territoriales innovantes - Prix TERRITORIA 2013 ____ 31

Orange et Regus vont déployer des espaces de télétravail en France ____ **32**
Télécentres : la Seine-et-Marne va multiplier les ouvertures ____ 32

- **Nord-Pas de Calais** 33

Guide de démocratie participative en ligne : 18 fiches pratiques d'outils numériques ____ 33
Tourcoing : l'e-parapheur change la ville ____ 33

TRIBUNE - COMMANDE PUBLIQUE ____ **34**

Offre anormalement basse et demande de précisions : pas d'obligation de poser des questions spécifiques ____ **34**

La première centrale d'achats publics interdépartementale ____ **35**

DOSSIER - ÉLUS & TIC ____ **36**

Incompétence du Conseil d'Etat en matière de droit d'accès internet ____ **36**

Prénom d'un enfant et possibilité pour une société commerciale de nommer ses produits _ **37**

Statut de caisse d'assurance maladie et pratiques commerciales déloyales ____ **37**

AGENDA ____ **38**

[03.12.2013] Managez vos données Open Data, Big Data Mode d'emploi ____ **38**
Journée d'Etude organisée par la Gazette, la Lettre du Cadre et la Mission Ecoter ____ 38

[06.12.2013] Ville intelligente, Territoires numériques ____ **38**
Colloque de la Mission Ecoter et du Forum pour la Gestion des Villes ____ 38

[11.12.2013] Le THD, regards croisés sur l'organisation d'un écosystème... ____ **38**
Réunion-débat réservée aux membres de la Mission Ecoter ____ 38

REGARD SUR L'EUROPE ET LE MONDE

Europe : le budget 2014-2020 adopté en commission

AEF – Anne Roy | 15.11.13

Voici, en bref, quelques informations sur l'actualité de la recherche et de l'innovation en Europe : la commission budgétaire du Parlement européen approuve le projet de budget 2014-2020 dans lequel le programme-cadre Horizon 2020 est doté de 70,2 milliards d'euros ; un accord entre l'Europe et la Corée du Sud facilite l'accès des chercheurs sud-coréens aux projets lauréats de l'ERC (Conseil européen de la recherche) ; un récent « eurobaromètre » montre que les Français s'intéressent plus aux sciences que la moyenne des Européens.

Le budget 2014-2020 est approuvé en commission au Parlement. **La commission budgétaire du Parlement européen entérine** jeudi 14 novembre 2013 (avec 28 voix pour et 5 contre) **l'accord informel de juin 2013** sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, **selon lequel le programme-cadre Horizon 2020 doit être doté de 70,2 milliards d'euros**. Prochaine et ultime étape le 19 novembre 2013, avec un vote en séance plénière au Parlement européen. Également adopté en commission, **le budget 2014 sera quant à lui soumis au vote en séance plénière le 20 novembre**.

L'Europe facilite l'accès des Sud-Coréens aux projets financés par l'ERC. La commissaire européenne à la Recherche, l'Innovation et la Science, Máire Geoghegan-Quinn, signe à Bruxelles (Belgique) **un accord avec le ministre sud-coréen de la Science et des TIC** Choi Mun Kee le 8 novembre 2013, « *pour stimuler et faciliter l'accès des meilleurs jeunes chercheurs sud-coréens aux projets de recherche financés par l'ERC (Conseil européen de la recherche) pour une durée de six à douze mois* ». C'est ce qu'annonce l'ERC dont la présidente, Helga Nowotny, rappelle qu'il a pour vocation « ***de faire de l'Europe un endroit attrayant pour la recherche exploratoire*** ». « *Les jeunes chercheurs coréens de talent auront l'opportunité de rejoindre des équipes de lauréats de l'ERC, et de construire ainsi des liens entre la Corée et l'Europe* », ajoute-t-elle.

Les Français s'intéressent plus aux sciences que la moyenne européenne. Les Français sont plus intéressés par « ***les développements en science et technologie*** » et sont plus nombreux à s'estimer informés sur le sujet que la moyenne européenne, selon un sondage « *eurobaromètre* » rendu public le 13 novembre 2013 [1]. Ils sont ainsi 62% à se déclarer intéressés par ces sujets (contre 53% au niveau européen) et 51% à se déclarer informés (40% au niveau européen). Autre différence notable : les Français sont beaucoup plus nombreux (47%) que les Européens (32%) à réfuter l'assertion selon laquelle « *on s'en remet trop à la science et pas assez à la foi* ». Par ailleurs, le sondage révèle que les Français sont bien familiarisés avec les sciences, 58% d'entre eux (contre 47% pour la moyenne européenne) déclarant avoir « *étudié les sciences* », que ce soit à l'école ou dans l'enseignement supérieur. Une autre raison mise en avant par le sondage est que 28% des Français (23% des Européens) déclarent avoir au moins un membre de leur famille ayant une formation universitaire ou occupant un emploi dans le domaine de la science et de la technologie.

[1] Sondage réalisé auprès de 1 027 personnes en France et 26 563 en Europe entre le 26 avril et le 14 mai 2013.

Le Parlement européen adopte le budget 2014-2020, prévoyant 70,2 milliards d'euros pour Horizon 2020

AEF – René-Luc Bénichou | 19.11.13

Le Parlement européen adopte le budget 2014-2020 de l'Union européenne, mardi 19 novembre 2013, par 537 voix pour, 126 contre et 19 abstentions. Le budget total pour cette prochaine période de programmation s'élève à 960 Md€ en autorisations d'engagement et à 908 Md€ en crédits de paiement (en euros). Le programme-cadre de recherche et développement Horizon 2020 est doté de 70,2 Md€ sur l'ensemble de la période,

conformément à ce qu'avait adopté la commission budgétaire du Parlement le 14 novembre). Le soutien à la compétitivité des entreprises et des PME est pour sa part doté d'un peu plus de 2 Md€, et l'Europe prévoit de contribuer à hauteur de 3,8 Md€ au programme Copernicus (ex-GMES) d'observation satellitaire, et de 2,7 Md€ au programme de recherche expérimental Iter. Le Parlement adopte aussi le programme Erasmus + pour l'éducation, la formation et la jeunesse.

La ligne budgétaire « **compétitivité pour la croissance et l'emploi** », dont relèvent la recherche et l'innovation, est **dotée d'un total de 125,6 Md€, soit 13,1 % du budget 2014-2020 de l'Union européenne**, adopté par le Parlement européen le 19 novembre. En voici le détail

Sommaire

Mise en ligne du programme de travail : TIC dans le pilier "Primauté industrielle" d'Horizon 2020

Horizon2020.gouv.fr | 12.11.13

Le projet de programme de travail relatif aux TIC dans le cadre du futur programme européen Horizon 2020 (pilier industriel) a été adopté le 5 novembre 2013, lors de la conférence de Vilnius et est désormais disponible en ligne.

Considérée comme technologie générique, les Technologies de l'Information et de la Communication sont présentes dans les trois piliers d'Horizon 2020 et notamment dans le pilier Primauté Industriel. **Doté d'un budget estimé de 1,628 milliards d'euros pour les deux années à venir (2014-2015**), le projet de programme de travail TIC (langue anglaise) se décline de la manière suivante :

6 défis technologiques :

1. a new generation of components and systems: engineering of advanced embedded and resource efficient components and systems (3 topics)
2. next generation computing: advanced and secure computing systems and technologies, including cloud computing (1 topic)
3. future Internet: software, hardware, infrastructures, technologies and services (10 topics)
4. content technologies and information management: ICT for digital content, cultural and creative industries (8 topics)
5. advanced interfaces and robots: robotics and smart spaces (2 topics)
6. micro- and nanoelectronics and photonics: key enabling technologies (5 topics)

Et des actions connexes

- ICT Cross-Cutting Activities
- Horizontal ICT Innovation actions
- Fast track to Innovation – pilot
- International Cooperation actions
- Coordinated calls with Brazil and Japan

Cinq appels seront également lancés à partir de ce programme de travail

1. ICT Call 1
2. ICT Call 2
3. ICT Call 5G
4. EU-Brazil Call
5. EU-Brazil Call

Attention : seule la version du programme de travail qui sera publiée sur le Portail du Participant fera foi.

• Belgique

4G : résultats des enchères 800 MHz

Arcep.fr| 15.11.13

Base Company, Belgacom et Mobistar ont remporté cette semaine les enchères 800 MHz organisées par l'IPBT (Institut belge des services postaux et des télécommunications) en Belgique, déboursant chacun 120 millions d'euros (soit le prix de réserve).

Le droit d'utilisation de cette bande de fréquences permettra à ces trois opérateurs de **poursuivre le déploiement de leur réseau 4G** déjà initié en utilisant les fréquences 1 800MHz.

> Communiqué de presse de l'IBPT

Sommaire

• Espagne

Comment Barcelone veut devenir le modèle de la ville intelligente

Challenges.fr | 06.11.13

La capitale catalane multiplie les services connectés (éclairage, déchets, pub...) sur son territoire. Après s'être hissée au rang des métropoles les plus festives d'Europe, Barcelone s'est lancée un nouveau défi: devenir le modèle universel de la ville intelligente (smart city). La ville intelligente? L'expression désigne les territoires urbains dont le mobilier et les services sont connectés à internet pour offrir de nouveaux services à la population.

« *Ce n'est pas du blabla, c'est pour de vrai* », assure le maire adjoint chargé de l'urbanisme, Antoni Vives, élu avec le nouveau conseil municipal (autonomiste de centre-droit) en 2011. Et de nous diriger vers un quartier populaire, coincé entre le vieux centre et le port olympique, qui sert de test grandeur nature à la réalisation de cette ambition et est « *réplicable dans le monde entier* ». In situ, ajoute le francophile Catalan, nous comprendrons tous les bienfaits de ce management urbain innovant, pour les habitants et les finances de la ville.

Des capteurs détectent les places de stationnement vides

Nous y voici, justement, dans ce fameux quartier, guidés par Josep-Ramon Ferrer Escoda, le directeur du projet pour la municipalité et John Baekelmans, un dirigeant de **Cisco**, l'équipementier qui a construit l'infrastructure du réseau supportant le test (wi-fi, routeurs, commutateurs, serveurs...). La première étape nous conduit devant un Abribus siglé JCDecaux, l'un des partenaires de cet essai. Rien de très spectaculaire : il y a une grosse tablette accrochée à la vitre, sur laquelle on trouve des applications (carte, horaires, etc.).

Un peu plus loin, **plus intéressant, une place de parking vide, au milieu de laquelle on observe un gros rond gris incrusté dans le sol. C'est un capteur**, fabriqué par l'américain Streetline, qui, grâce à son raccordement avec le réseau, indique à l'automobiliste ayant téléchargé une application dédiée si la place est libre. **Pas inutile pour éviter de tourner en rond et de polluer l'environnement**. Et pour la ville, c'est l'assurance d'augmenter les recettes grâce à l'optimisation de la gestion son parc de stationnement.

Pubs géolocalisées et wi-fi gratuit

De l'autre côté du boulevard, nouvelle démonstration des possibilités de la ville intelligente : John Baekelmans dégaine son mini-iPad, où il ouvre une autre application de "réalité augmentée", et le pointe vers le grand bâtiment qui domine la belle place ensoleillée où nous sommes arrivés. Sur l'écran, une publicité pour l'enseigne vestimentaire Desigual s'affiche, offrant une promotion de 20% sur les robes du magasin. « *On peut imaginer plein de choses pour donner de l'information aux gens* », commente John Baekelmans.

Des publicités, qui ont l'avantage de rapporter de l'argent, bien sûr, **mais aussi des informations historiques ou touristiques, que l'on peut décliner sous toutes les formes** (vidéo, image animée, etc.) : ainsi peut-on imaginer un hôtel montrant des photos de ses chambres et leur disponibilité, une cathédrale retraçant en vidéo l'histoire de sa construction (pertinent pour la Sagrada Familia barcelonaise) ou une salle de concert dressant l'agenda des spectacles à venir.

Un accès gratuit qui ne gène pas les opérateurs

Au-dessus de nous, sur cette même place, ont été installées, sur des poteaux, **des caméras dites "intelligentes"**. Donnant elles-mêmes l'alerte, **elles permettent de surveiller les alentours sans nécessiter que quelqu'un regarde la bande en même temps**. Au même endroit, on trouve **des bornes de wi-fi gratuit**, bien pratiques pour l'étranger de passage qui a besoin d'Internet pour se repérer dans le quartier et n'a pas envie de voir sa facture de téléphone exploser en utilisant la 3G locale.

Cela ne pose pas de problèmes aux fournisseurs d'accès à internet, demande-t-on naïvement ? « *Oh si, c'est compliqué avec eux*, sourit Josep-Ramon Ferrer Escoda. *On en a discuté pendant*

un an et demi, avant d'arriver à un compromis. Il n'y a du wi-fi que dans des endroits touristiques très réduits en espace, il ne pénètre pas à l'intérieur des bâtiments et le débit est faible » Un wi-fi de touriste, en somme.

Des poubelles et des lampadaires connectés à internet

La dernière étape du smart-city tour nous emmène devant quatre gros conteneurs à ordures. Un camion-benne arrive, n'en soulève que deux et repart. C'est parce qu**'ils sont eux aussi équipés de capteurs indiquant au service d'enlèvement municipal quand ils sont pleins ou sentent mauvais**. **Alors, seulement, on vient les décharge**r.

« *C'est un gain de productivité pour la ville, donc un gain d'argent* », explique l'une des employées de la ville qui nous accompagne. Même raisonnement en ce qui concerne **les lampadaires installés tout près, capables de détecter le nombre de passants autour d'eux et d'adapter leur intensité lumineuse en conséquence**. « *Les factures d'électricité sont une grosse source de dépenses pour les villes. Nous allons les réduire grâce à ce système intelligent* ».

Pour l'instant, le projet est surtout un investissement qui coûte de l'argent. Mais Antoni Vives, l'adjoint au maire, n'est pas inquiet. « *Bien sûr que cela va engendrer des économies et des recettes nouvelles pour la ville si nous maîtrisons les technologies* », certifie-t-il, comme s'il perdait son temps à énoncer une évidence. Pour lui, il y a d'autant moins débat que les applications de la ville intelligente sont illimitées.

L'ouverture et le partage des données produites par un système urbain connecté, poursuit-il, vont bouleverser « *la manière dont on le pratique au quotidien* ». Bien sûr, cela pose aussi des questions sur la vie privée et la sécurité des informations personnelles, mais c'est un autre sujet...

Les industriels s'y mettent

Quoi qu'il en soit, la transformation est en marche, et elle s'annonce majeure. D'abord, parce que l'urbanisation rapide que l'on observe au niveau mondial (d'après l'Onu, (langue anglaise) **nous serons 6,2 milliards d'urbains en 2050, contre 3,6 en 2010**) l'exige. Ensuite, parce que les industriels, attirés par le charme de ce nouveau marché, s'y intéressent désormais de près. Ce n'est pas un hasard si Cisco a choisi Barcelone pour organiser, fin octobre, un forum sur l'internet des objets (internet of things). Il n'y a été quasiment question que d'un sujet : les smart cities.

Pas étonnant, relève Geoffrey Baird, le PDG d'AGT International, société suisse proposant des solutions de gestion en la matière: « *la ville est l'endroit où le concept très théorique d'internet des objets devient réel* ».

En France, EDF, **GDF Suez**, Schneider Électricité, Veolia, Bouygues, Vinci et d'autres s'y intéressent - le ministère du Commerce extérieur les encourage d'ailleurs dans cette voie. Des start-up, comme Sude à Nice, les ont devancés. Pour les collectivités locales, mieux vaut sans doute ne pas traîner. Car si elles ne prennent pas l'initiative, elles risquent d'être débordées par des entreprises privées faisant la ville connectée de leur côté, par petits bouts et en passant directement par les usagers.

Comment interpréter autrement le rachat récent par Google, qui ne fait jamais les choses par hasard, de l'application israélienne Waze, alors même que le géant de Mountain View prépare son entrée dans le secteur automobile avec la voiture automatique et connectée?

Sommaire

Lutte d'influence au sommet de la gouvernance du Net

LesEchos.fr | 15.11.13

Les affaires d'espionnage généralisé autour de la NSA fragilisent la position américaine. L'Icann tente d'en profiter pour prendre son autonomie.

L'affaire NSA n'a sans doute pas fini de produire tous ses effets. L'espionnage généralisé des réseaux par l'agence gouvernementale américaine provoque notamment une série de turbulences au plus haut niveau des instances de régulation de l'Internet. Principale illustration : l'Icann, l'organisme qui gère les noms de domaine au niveau international. Jusqu'ici très dépendant des Etats-Unis, il pourrait profiter de la fragilisation de la position américaine pour prendre davantage d'autonomie. « *Nous nous trouvons dans un moment de grande tension*, affirme un membre de l'Icann. *L'organisation souhaite profiter de l'affaire NSA pour prendre son indépendance vis-à-vis du gouvernement américain, mais, dans le même*

temps, il faut défendre le modèle multinational pour éviter de livrer le contrôle de l'Internet aux Etats ».
Le rôle de l'Icann est déjà plus large que la seule gestion - certes stratégique - des extensions et noms de domaine au niveau international. Ces derniers mois, il a ainsi poussé pour une démocratisation de l'Internet **en attribuant d'autres extensions que l'omniprésent «. com »**, y compris dans des caractères non latins, **ce qui devrait favoriser le développement de l'Internet dans plusieurs régions du monde**. Il a aussi collaboré dans des enquêtes policières : alors que les autorités ne savaient pas vraiment vers qui se tourner, l'Icann est en effet l'un des seuls organismes internationaux dans le secteur et il se trouve, en outre, en contact avec les Etats et d'autres instances mondiales.

« Ressource nationale »

Aujourd'hui, néanmoins, **l'organisme reste encore largement dépendant des Etats-Unis**. **C'est le ministère du Commerce américain qui renouvelle le contrat** pour la fonction IANA, qui sert à gérer l'espace d'adressage IP. L'Icann a été créé en 1998 dans ce but, mais ce contrat est régulièrement renégocié. L'an passé, le gouvernement américain a ainsi fait durer le suspense pour mettre la pression sur l'Icann. « ***Ce contrat, c'est une vraie épée de Damoclès au-dessus de la tête de l'Icann***, souligne l'un de ses membres. ***Aux Etats-Unis, la gestion de l'Internet est considérée comme une ressource nationale qu'il ne faut absolument pas laisser échapper***. *En théorie,* ***le gouvernement américain pourrait "débrancher" l'accès à Internet d'un pays entier****. Tant qu'il apparaissait comme le garant des libertés, ce pouvoir était supporté. Dans le contexte actuel, cela passe difficilement* ».
Sous la houlette de son nouveau président Fadi Chehadé (qui possède les nationalités américaine, libanaise et égyptienne), **l'Icann a donc récemment multiplié les signaux d'émancipation**. Avec d'autres organismes comme le W3C, il a cosigné la déclaration de Montevideo, qui définit les standards de l'Internet, appelant à plus de coopération internationale sur certains sujets de régulation (sur les données privées notamment). Le président de l'Icann a aussi répondu favorablement à l'invitation de la présidente brésilienne Dilma Rousseff, qui organisera une réunion sur la gouvernance de l'Internet en mai, à Brasilia. « *L'indépendance a toujours été l'un des objectifs de l'Icann, dès sa création*, rappelle toutefois Sébastien Bachollet, membre du conseil d'administration de l'Icann et de celui de l'Afnic, qui gère le «. fr ». « *Le véritable enjeu, c'est de pouvoir discuter de sujets liés à Internet et qui n'entrent aujourd'hui dans le périmètre d'aucune structure internationale* ». Pour certains, l'enjeu est aussi d'occuper le terrain, avant une année 2014 à l'agenda chargé au niveau international.
L'ONU pourrait mettre en place un nouveau Sommet mondial sur la société de l'information, près de dix ans après le premier. Et l'Union internationale des télécommunications (UIT) tiendra sa conférence de plénipotentiaires, deux ans après les débats houleux de Dubai, qui avaient vu certains Etats comme la Chine ou la Russie revendiquer leur contrôle de l'Internet.

NSA : le Brésil mène la fronde

La présidente brésilienne Dilma Rousseff n'a pas tardé à réagir aux révélations d'Edward Snowden.
Elle a déclaré « l'urgence constitutionnelle » pour un vaste projet de réforme de l'Internet dans son pays.
L'une de ses propositions est d'obliger les géants du Net à effectuer une copie des données qu'ils collectent sur les internautes brésiliens et à la stocker sur le sol brésilien, en y construisant des serveurs.

Sommaire

Que celui qui a lu le contrat client Amazon Web Services se lève

InfoDSI.com | 14.10.13

Amazon, vous connaissez ? Au début libraire on line, aujourd'hui l'un des leaders mondiaux du Cloud, Amazon vient de remporter contre IBM, un contrat de 600 M$ avec la CIA. Olivier Iteanu, Avocat à la Cour d'Appel de Paris et Secrétaire Général d'EuroCloud France, propose une analyse juridique critique du contrat client d'Amazon.

Amazon s'adresse aussi, et même surtout, aux petites entreprises via son offre Amazon Web Services. Du fait de cette présence massive sur le terrain notamment en France, **il est apparu intéressant à Olivier Iteanu d'évaluer le contrat proposé par ce géant de Seattle aux**

PME de France. Le commentaire de ce contrat « *marathon* » a été rendu possible grâce à l'aide précieuse et professionnelle des équipes techniques d'Oxalide. En voici l'intégralité.
Le contrat client d'Amazon s'intitule AWS Customer Agreement et est un contrat en ligne.
En réalité, ce contrat, **une fois activés tous les liens hypertextes insérés dans le contrat**, se présente **comme une poupée russe de treize (oui 13 !) documents applicables au client**, pour certains de ces documents applicables selon les options choisies par le client. **Ces 13 documents renvoient eux-mêmes par liens sur d'autres documents d'un nombre indéterminé eux-mêmes opposables au client**.
Au final, le lecteur voudra bien nous excuser pour ne pas pouvoir lui dire de combien de documents et encore moins de pages se compose au total le contrat Amazon. Une équipe d'explorateurs a été lancée sur ce chantier…
Il arrive fréquemment aux avocats que nous sommes, que de mauvais professionnels nous demandent à dessein, la rédaction de « *contrats le plus long possible pour que personne ne les lise* ». On ne peut imputer a priori un tel comportement à Amazon, mais **on peut cependant affirmer que rien n'est fait pour aider le prospect à prendre connaissance de manière simple du contrat qui va le lier à Amazon, s'il l'accepte**.
Dans cet article, nous nous limiterons au commentaire d'un seul de ces documents, **le contrat client proprement dit, qui apparaît comme un « petit » contrat lisible de 14 pages une fois imprimé au format A4 européen**.
Nous signalons cependant au lecteur que **les « *Conditions Générales de Services Amazon* »** ("AWS Service Terms"), autre document intégré au contrat, **composé de 43 pages**, **prévalent sur le contrat client**, c'est-à-dire que si deux dispositions du contrat client et des conditions générales s'opposent, on prendra la disposition des conditions générales de services pour écarter celle du contrat client.
Il faut dire que **ces Conditions Générales comportent des dispositions étonnantes**. On y trouve des dispositions en faveur de **Microsoft**, IBM, RedHat, Novell… On y trouve d'autres dispositions plus exotiques, **comme par exemple, l'interdiction pour le client**, dans le cadre du service Amazon s'il fait le choix des produits Microsoft, **de piloter des « centrales nucléaires ou chimiques »**. En revanche, une telle interdiction n'est pas prévue pour les produits IBM…
Chaque document intégré au contrat et proposé par Amazon, fait figurer une date d'entrée en vigueur en tête et en italique sous son titre. Ainsi, et par exemple, les Conditions Générales de Services Amazon en vigueur à la date où sont écrites ces lignes est la version datée du 19 Août 2013. La précédente version était datée du 11 Juin 2013, ce qui laisse présager des changements assez réguliers de versions.
Or, l'article 12 du contrat client Amazon prévoit que « *nous pouvons modifier le Contrat à tout moment notamment en publiant sur le site Amazon les dispositions modifiées (…) Les dispositions modifiées prennent effet dès mise en ligne …* ». Chacun aura remarqué le positionnement de cet article numéroté 12, soit en fin de contrat, à un endroit où seul un étudiant en droit et en thèse se trouve encore en capacité de procéder à une lecture lucide du contrat proposé.
Chacun aura donc noté que les modifications sont opposables au client, à la seule discrétion d'Amazon, et qu'elles peuvent porter sur n'importe quel élément du contrat, y compris des dispositions essentielles.
Les contrats sont **en langue anglaise**, ce qui ne constitue pas une illégalité en soi dans une relation entre professionnels, **mais rend bien sûr plus difficile leur lecture par un client non anglophone**. Accompagnant la version du 15 Mars 2012 du contrat client, **Amazon prend la peine de s'excuser que le contrat proposé n'est pas encore traduit en français et qu'il y travaille.** Cependant l'article 13.12 du contrat client intitulé "entire agreement" ; "English language" **nous apprend que le contrat en langue anglaise prévaudra en tout état de cause sur tout contrat écrit dans une autre langue**. Aussi, nous invitons Amazon à ne pas faire les frais d'une traduction en langue autre qu'anglaise, il n'y a pas de petites économies par les temps qui courent.
Est-il vraiment utile de préciser que le contrat Amazon est soumis à la Loi de l'Etat de Washington et, en cas de litige, aux juridictions exclusives de ce même Etat. Chaque client signataire d'un tel contrat doit se rappeler que de telles dispositions lui sont opposables. En cas de litige, il lui reviendra donc de recourir à ces êtres étranges en chemise blanche et bretelles, mélange d'impression d'inutilité et d'efficacité, qu'on appelle avocat américain.
Un article est très attendu, celui intitulé "privacy" (article 3), **censé traiter de la question des données à caractère personnel et de la vie privée**.

De manière assez originale, **Amazon propose au client que ses contenus hébergés soient associés à une région qu'il aura choisie**. Il est vrai que pour limiter le risque majeur de la prestation cloud et se conformer aux lois européennes sur les données personnelles, les clients européens exigent de plus en plus que leurs données, qui se trouvent en réalité être souvent celles de leurs contacts, prospects et clients ou de leurs collaborateurs, soient physiquement hébergées au moins en Europe si ce n'est en France.
On pourrait penser ainsi qu'Amazon s'engage vis-à-vis du client, dans cette voie, afin de conserver les données hébergées dans la zone géographique choisie par le client. **Or, une lecture attentive de l'article en son entier, montre qu'il n'en est rien**. **Amazon s'autorise à transférer le contenu hébergé ailleurs que dans la zone déclarée par le client**, s'il notifie ce changement à son client.
Plus encore, **le même article 3.2. du contrat client prévoit la possibilité pour Amazon**, lorsqu'elle y est contrainte par « *la loi ou des demandes des autorités publiques* » **de déplacer ces contenus sans avertir le client**, si la Loi ou les autorités ici clairement Américaines, l'exigent. Une disposition contractuelle qui rappelle très clairement les dispositions légales de l'USA Patriot Act qui, justement, interdisent à des prestataires tels qu'Amazon, de révéler à leurs clients une demande d'information les concernant et émanant des services de police américains.

L'article 7.2.a porte sur la durée du contrat.

Le moins que l'on puisse dire est que **ce contrat paraît plutôt précaire, dans la mesure où Amazon peut y mettre fin à tout moment avec un préavis de 30 jours**. On notera d'ailleurs que **pour une résiliation pour faute, Amazon prévoit une résiliation avec un délai de préavis identique de 30 jours**.
L'article 10 du contrat client intitulé "Disclaimers" et rédigé en lettres majuscules, comporte l'énoncé classique d'exclusion de l'ensemble des responsabilités possibles pour un prestataire informatique. En clair, et **selon cet article, Amazon n'est responsable de pas grand-chose, pour ne pas dire de rien, qui soit lié à la bonne fourniture du service et à sa sécurité**.
Amazon va même jusqu'à exclure une stipulation « *de garantie de jouissance paisible du service* » au bénéfice du client, que connaissent bien les juristes en droit de la propriété intellectuelle. **En clair, Amazon va jusqu'à exclure le cas où un tiers**, mettons Apple, **décide de poursuivre Amazon car il considère que tout ou partie de son service enfreint ses droits de propriété intellectuelle**. Si Amazon se trouve condamnée de ce chef, que cette condamnation a des répercussions sur l'utilisation du service par le client qui pourtant n'y est pour rien, cette disposition contractuelle interdit tout recours au client.
Pour les spécialistes, nous signalerons que l'article 11 qui suit, exclut de la responsabilité, non seulement de tout dommage indirect subi par le client, ce qui est classique, mais de tout dommage direct, ce qui l'est moins.
L'article 13.1., un article « confidentialité » dont on pourrait penser qu'il s'avère classique, **renferme cependant une stipulation peu ordinaire**. **Cette disposition semble interdire au client d'exposer au public (?) qu'il a noué une relation avec Amazon… ce qui paraît étrange pour une offre … publique**.
Le reste du contrat client est composé des clauses dites de style assez classiques.
Oui, Amazon est bien le leader mondial des services de cloud computing. Mais il ne le doit sûrement pas à son contrat client.

Sommaire

REGARD SUR LA FRANCE

L'Arcep encourage l'accès à la fibre dans les immeubles de moins de 12 logements

Degroupnews.com| 18.11.13

L'Arcep maintient son souhait d'accélérer le déploiement de la fibre dans toutes les zones. Dans un récent communiqué de presse. Le gendarme des télécoms a annoncé vouloir s'attaquer aux immeubles de moins de 12 logements. Il vient en effet de publier une

recommandation pour optimiser le déploiement dans ce type d'immeubles situés en zone dense.

La nouvelle recommandation de l'Arcep part d'un constat simple : dans les zones très denses, les conditions de mutualisation des réseaux FTTH entre les opérateurs dépendent de la taille des immeubles. En effet, pour les immeubles regroupant plus de 12 logements, la mutualisation peut se limiter à la partie intérieure de l'habitation ; le point de mutualisation se situe en pied d'immeuble. Pour ce type de schéma, les opérateurs ont déjà équipé de nombreuses habitations.
En revanche, **pour les petits immeubles de moins de 12 logements**, le point de mutualisation se situe à l'extérieur de la propriété. Dans ce cas précis, **peu de déploiements ont été réalisés**. C'est pour ces immeubles (qui représentent tout de même 1,5 million de logements) que l'Arcep veut œuvrer.
Le gendarme des télécoms préconise donc une solution unique (sauf cas particulier) pour ce type d'habitation : **installer des points de mutualisation mono-fibre de 100 lignes** « *pour les immeubles de moins de 12 logements ou locaux à usage professionnel des zones très denses* ». **Le but de la manœuvre est d'éviter « *la multiplication inutile d'armoires de rue* »**.
La consultation publique concernant cette recommandation est o**uverte jusqu'au 13 décembre 2013**.

Sommaire

Cartes SIM et forfaits MtoM à la hausse : les chiffres clés de l'observatoire au 3ème trimestre

Arcep.fr | 08.11.13

Jeudi 7 novembre, l'ARCEP a publié les chiffres de son observatoire des services mobiles au troisième trimestre 2013. Au 30 septembre, on dénombrait :

- **75,5 millions de cartes SIM en service** (+ 727 000 sur le trimestre et + 3,6 millions sur un an)
- **7,9 millions de cartes SIM souscrites auprès des opérateurs virtuels** (MVNO), correspondant à 10,8% du marché en métropole
- **115,2% de taux de pénétration** (en croissance de 1,2 point sur un trimestre)
- **53,1 millions de forfaits classiques** (+1,1 million) et 6,5 millions de forfaits MtoM (+ 400 000)
- **41% de forfaits libres d'engagement**, soit un doublement en moins de deux ans grâce au développement des offres sans engagement
- **2,7 millions de cartes SIM en service** (+31 000 sur le trimestre) **dans les départements et collectivités d'outre-mer**. Contrairement à la métropole, cette progression provient exclusivement de l'accroissement du nombre de cartes prépayées (+29 000 sur le trimestre)

> Télécharger l'observatoire

Sommaire

La FNCCR publie une étude sur les réseaux et territoires intelligents

Arcep.fr | 08.11.13

La FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies) a publié, le 6 novembre, une étude sur les « Réseaux et territoires intelligents : quelles contraintes et quel positionnement pour les collectivités ? ».

Cette étude fait suite à une réflexion prospective engagée dès le début de l'année 2013 sur les "smart grids" et, plus largement, les « territoires intelligents ». La FNCCR y analyse **l'apport du numérique dans la gestion et l'évolution des réseaux et des systèmes** dont ses adhérents ont la charge, en portant **une attention particulière au big data**, dans une approche spécifique aux collectivités territoriales et aux services publics qu'elles ont la responsabilité d'assurer.

Sommaire

2 000 emplois d'avenir en EPN...

Netpublic.fr | 04.11.13

Le 4 novembre 2013, s'est réuni à Paris, le comité de pilotage « 2000 emplois d'avenir dans les espaces publics numériques ». Pour en savoir plus : Présentation du dispositif « 2000 Emplois d'avenir en Espaces publics numériques » et Instruction du 14 septembre 2013 relative au recrutement de 2000 emplois d'avenir dans les EPN (en pdf, 9 pages).

Fleur Pellerin, ministre déléguée aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Innovation et à l'Economie numérique est intervenue au début de cette réunion. Voici son discours introductif :

« ... Ce dispositif illustre la nouvelle dynamique que je souhaite mettre en place en matière d'inclusion et de médiation numérique, dans la continuité de ce qui a été engagé avec le séminaire de février 2013 sur la feuille de route numérique du Gouvernement.

I. Dans cette dynamique, nous avons besoin de vous.

Les EPN sont en effet des relais essentiels sur les territoires

Vous connaissez les usagers, vous connaissez leurs besoins ainsi que l'ensemble des acteurs qui interviennent en faveur de l'intégration du numérique dans notre société.

Vous êtes donc d'une aide indispensable à la réussite de l'ambition que nous partageons : permettre à tous de bénéficier d'une société numérique et de saisir les opportunités qu'elle offre.

Pour porter cette ambition, les espaces d'accueil doivent s'orienter vers les usages

Dans cette nouvelle dynamique, les EPN seront plus que des lieux d'accès, ce seront des lieux de médiation. Aujourd'hui 80% de la population a accès au numérique, c'est-à-dire très concrètement à un terminal et à un accès Internet. Pour autant, pouvons-nous dire que 80% de la population bénéficie de tout le potentiel des nouveaux usages numériques ?

Pour ceux qui ne souffrent plus de la fracture numérique en matière d'accès, nous proposons **une nouvelle étape de l'inclusion numérique, celle des usages**. Le but est ici d'apporter à chacun les réponses qu'on peut légitimement se poser face à un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Nous voulons que les citoyens français deviennent **des acteurs du numérique plutôt que des consommateurs passifs**. C'est d'une certaine manière un enjeu d'éducation au numérique, à ces opportunités comme à ces menaces.

Mais, la question de l'accès reste majeure, c'est un pré requis incontournable

Pour les 20% qui n'ont pas d'accès, les EPN seront toujours des lieux d'accueil, comme ils l'ont été dès leur origine. C**ette lutte contre la fracture numérique** n'est pas finie, mais elle **doit se renouveler et mobiliser de nouveaux espaces de médiation**. Des espaces qui sont familiers aux populations fragiles et dans lesquels le numérique doit trouver sa place.

Notre combat pour l'inclusion numérique est donc bien global : continuer à favoriser l'accès pour toutes les populations, et, parce que nous sommes en 2013, développer les usages !

II. Pour atteindre ces objectifs, vous aurez tout notre soutien.

Les 2000 emplois d'avenir représentent un nouvel élan pour les animateurs numériques

Comme vous le savez ce dispositif repose sur **la création de 6 nouveaux métiers**. Les animateurs numériques seront ainsi mieux identifiés et leur utilité mieux valorisée. Par ailleurs, **chaque métier est accompagné d'une formation** : ce sera l'occasion pour les jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et pour les EPN de se développer vers de nouveaux services aux usagers.

L'arrivée de 2 000 nouveaux emplois dans le réseau permettra également de le renforcer et de conforter une dynamique partagée entre les territoires.

Ces emplois sont avant tout une opportunité pour 2 000 jeunes peu qualifiés

Le numérique est une chance pour la jeunesse : en voici une application concrète, puisqu'il permettra de **faciliter l'insertion de jeunes dans la vie professionnelle**. Je suis convaincue que c'est une réelle opportunité pour eux, car c'est un domaine dans lequel nous devons mobiliser tous les talents, acquis à l'école ou autodidactes. C'est également un réel avenir que nous leur proposons avec des formations adaptées. Celles-ci seront primordiales pour que ce dispositif soit un succès, autant pour l'insertion des jeunes que pour l'inclusion numérique. Cet enjeu justifie le partenariat étroit entre mon ministère et celui de Michel Sapin.

Pour atteindre notre objectif, le rôle d'animation du réseau de la DUI est confirmé.

Je suis consciente que de se fixer un objectif de 2 000 emplois demande un accompagnement. C'est pourquoi, dans la circulaire du 14 septembre 2013, **la DUI a été désignée comme coordinatrice du dispositif**. La DUI jouera son rôle de tête de réseau national pour donner un cadre cohérent, vous réunir et vous permettre d'échanger. L'accompagnement de la DUI vous permettra également de nous faire part de vos difficultés et des réalités du terrain.
Le comité de pilotage réunit de manière plus large les acteurs du réseau des EPN, et en particulier les Pôles de Ressources Interrégionaux, ainsi que les services en charge de l'emploi et de la formation. Nous attendons de vous une coopération étroite pour mener à bien ce dispositif dans l'intérêt des jeunes, du réseau de médiateur numérique et des usagers. »
> Emplois d'avenir en EPN : 6 référentiels métiers et emploi-formation

Un forgeur numérique recruté pour le fab lab de Draguignan

Netpublic.fr | 17.10.13

Mathieu Ferrini, 21 ans vient de signer son contrat Emploi d'Avenir de forgeur numérique en présence de Monsieur le Sous-Préfet du Var, Stanislas Cazelles, Danielle Durand directrice de Mission Locale Dracénie Verdon Bagnols Pays de Fayence et de Yves Sibilaud, Directeur de l'association Mode 83.

Création d'un fab lab à Draguignan

L'association Mode (Méditerranée Ordinateurs pour le Développement et l'Emploi) gère 3 Espaces Publics Numériques (2 à Draguignan et 1 au Muy) et ouvrira bientôt DraGOlab, le FabLab dracénois. C'est dans ce cadre qu'est intervenu le recrutement par l'association d'un forgeur numérique.
Ce Fab Lab sera **un lieu d'expérimentation et de formations aux nouvelles technologies, ouvert où chacun** pourra bidouiller des projets numériques, à l'aide d'une imprimante 3D, d'un Scan et d'autres pratiques…

Qu'est-ce qu'un forgeur numérique ?

Description du métier : il assiste l'animateur multimédia dans la préparation des ateliers d'assemblage d'éléments électroniques et informatiques pour la construction d'objets et de nouveaux usages numériques d'utilité sociale.

Inauguration du NUMA, le lieu unique de l'innovation à Paris...

Arcep.fr| 15.11.13

Jeudi soir a été inauguré le NUMA, le « lieu unique », qui rassemble dans un bâtiment entièrement rénové (notamment grâce au "crowdfunding" – le financement participatif) situé 39, rue du Caire, au cœur du 2nd arrondissement de Paris, le Silicon Sentier et son annexe La Cantine. Le Silicon Sentier est le premier incubateur de start-up créé à Paris il y a treize ans.

La table ronde d'ouverture rassemblait les investisseurs (publics et privés) du NUMA : Google France, **Orange**, BNP Paribas, la ville de Paris et la région Ile-de-France.
Quelle est la ville la plus numérique, celle qui attire le plus de talents, de start-up : Paris, Londres ou Berlin ? La concurrence entre les capitales européennes, et la place de l'Europe par rapport aux grandes métropoles situées ailleurs dans le monde : ces questions ont été au cœur des débats. Pour Jean-Louis Missika, adjoint au maire de Paris en charge de l'innovation, « *Paris est clairement l'un des leaders européens, avec Londres, dans le domaine des incubateurs, des start-up. La dynamique parisienne est lancée et cela commence à se savoir. Nous recevons de plus en plus de demandes d'autres villes : un accord vient d'être signé avec San Francisco, un autre va sans doute l'être avec Turin* ».
Fleur Pellerin a chaleureusement rendu hommage au Silicon Sentier « *qui, depuis dix ans, a fédéré un écosystème numérique bouillonnant* ». Elle s'est dite « *convaincue du rôle central des écosystèmes numériques* » dans lequel l'Etat doit jouer son rôle.
. interview vidéo de Marie-Vorgan Le Barzic, déléguée générale de Silicon Sentier
. reportage vidéo sur Paris, ville numérique
. reportage vidéo sur Londres, la Tech City

Sommaire

COLLECTIVITÉS LOCALES

Le prochain GRACO plénier se tiendra le 4 décembre

Arcep.fr | 08.11.13

Comme chaque année, le groupe d'échanges entre l'Arcep, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO) clôt ses travaux de l'année par une réunion plénière. Elle se tiendra cette année le mercredi 4 décembre de 8h30 à 13h.

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui les véritables chefs d'orchestre de l'aménagement numérique des territoires. Un peu partout en France se mettent en place des projets de grande envergure de déploiement du très haut débit. L'Etat accompagne cette dynamique avec, en 2013, la mise en place du plan France très haut débit. Restent encore de nombreux défis à relever pour les collectivités qui s'y engagent et, parmi eux, celui de saisir les opportunités technologiques sans remettre en question l'objectif final du très haut débit pour tous et de réussir à consolider dans le temps la bonne articulation de l'action publique avec les investissements des opérateurs privés. **Ces thématiques seront abordées au cours de la plénière à travers deux tables rondes**, respectivement animées par Pierre-Jean Benghozi et Philippe Distler, membres du collège de l'Arcep. Le GRACO plénier est ouvert aux élus et membres des services des collectivités, aux opérateurs, aux administrations, aux équipementiers, aux consultants et à la presse. Vous pouvez d'ores et déjà consulter le programme et vous inscrire auprès de anouk.arzur@arcep.fr

Sommaire

De l'importance politique de la couverture numérique

ZDNet.fr| 04.11.13

La récente vague de sondages sur les préoccupations des Français à l'approche des municipales montre que la couverture numérique est un sujet important pour eux, plus que l'immigration, les loisirs ou même le développement économique!

Je réalise actuellement une étude quantitative des usages des abonnés FTTH avec un partenaire, Philippe Chriqui, politologue reconnu et fondateur de Paradox Opinion. Il m'a montré les résultats récents d'une étude de l'institut CSA (en partenariat avec BFM TV, **Orange** et *Le Figaro*) sur les préoccupations des Français à l'approche des municipales. Ces données m'avaient échappé, mais un des tableaux reproduit ci-dessous met en avant quelque chose de tout à fait étonnant qui montre **à quel point peut-être même les spécialistes du secteur télécom peuvent sous-estimer la demande en matières de services d'accès**.

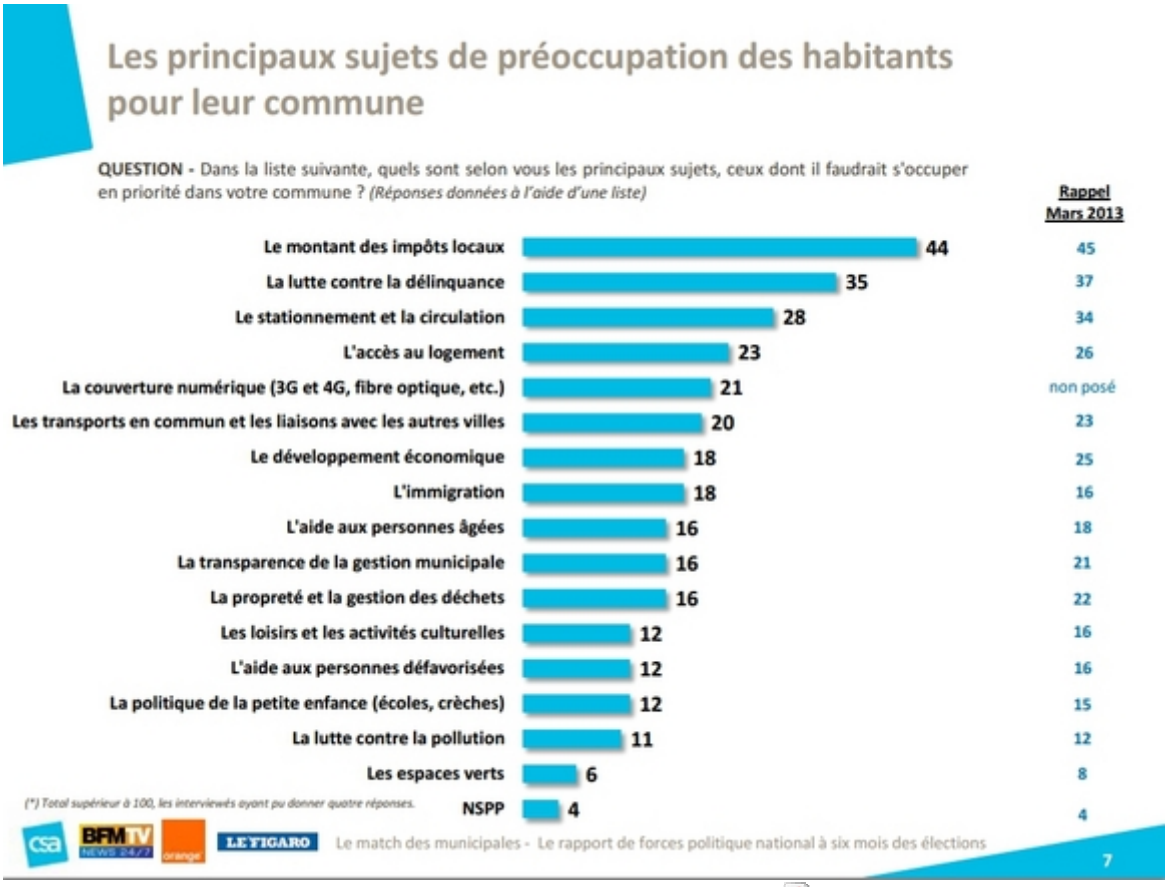
Les principaux sujets de préoccupation des habitants pour leur commune
QUESTION - Dans la liste suivante, quels sont selon vous les principaux sujets, ceux dont il faudrait s'occuper en priorité dans votre commune ? (Réponses données à l'aide d'une liste)
Rappel Mars 2013
Le montant des impôts locaux 44 45
La lutte contre la délinquance 35 37
Le stationnement et la circulation 28 34
L'accès au logement 23 26
La couverture numérique (3G et 4G, fibre optique, etc.) 21 non posé
Les transports en commun et les liaisons avec les autres villes 20 23
Le développement économique 18 25
L'immigration 18 16
L'aide aux personnes âgées 16 18
La transparence de la gestion municipale 16 21
La propreté et la gestion des déchets 16 22
Les loisirs et les activités culturelles 12 16
L'aide aux personnes défavorisées 12 16
La politique de la petite enfance (écoles, crèches) 12 15
La lutte contre la pollution 11 12
Les espaces verts 6 8
NSPP 4 4
(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner quatre réponses.
csa BFMTV NEWS 24/7 orange LE FIGARO
Le match des municipales - Le rapport de forces politique national à six mois des élections
7

(*Source : Match des Municipales*).

Le fait que la couverture numérique (définie dans son ensemble, fixe et mobile) **arrive en cinquième position dans le baromètre national est aussi surprenant que nouveau**. Elle se place **devant des enjeux politiques** dont on entend parler au quotidien **comme l'immigration ou la politique de la petite enfance**, mais aussi **devant des enjeux généralement considérés comme prioritaires comme le développement économique**. C'est la première fois à ma connaissance qu'on voit des résultats aussi nets mettant en avant l'importance du sujet couverture numérique pour les Français.

On ne présente plus la célèbre pyramide de Maslow et sa hiérarchie des besoins. Le concept (souvent abusé, parfois détourné) permet néanmoins de comprendre peut-être ce classement surprenant de la connectivité dans le baromètre du CSA : dans l'ensemble, les problématiques de santé publique par exemple (propreté, pollution, espaces verts) sont considérées comme correctement adressées aujourd'hui, ce qui laisse l'esprit et l'aspiration des citoyens libres pour des besoins plus haut dans la hiérarchie dont la couverture numérique. On peut d'ailleurs considérer que c'est **ce qui explique l'énorme différence entre les résultats présentés plus haut et ceux spécifiques à la ville de Marseille, où la couverture numérique est classée en dernier** (*Source: Match des Municipales Marseille p. 7*). Sans être spécialiste de la ville phocéenne, on sent bien à travers ces résultats que les citoyens ont des besoins autrement plus importants que de savoir s'ils sont où non connectés à la 4G ou à la fibre. Ou alors c'est que la couverture numérique à Marseille est tellement bonne que ce n'est plus un problème, mais j'en doute.

Toujours est-il qu'à l'échelle nationale, c'est une forte préoccupation des citoyens, et dans le contexte d'élections municipales, ça promet des choses intéressantes d'autant que les élus ont rarement les moyens d'action pour faire avancer la couverture dans leur ville. Ça montre aussi qu'**il y a une vraie demande, probablement portée plus par les territoires où les opérateurs ne déploient pas de fibre ou de mobile en priorité**...

Sommaire

• Auvergne

2e édition du « New Deal Auvergne »: un emploi et une aide au logement

LaGazettedescommunes.com | 18.11.13

L'Auvergne a lancé lundi 18 novembre la 2ème édition de son "New Deal Auvergne Nouveau Monde", une opération inédite en France proposant 100 offres d'emploi et 100 offres de reprise d'entreprises auvergnates accompagnées d'une aide au logement.

Après le succès de l'édition 2012, avec « *5 000 candidatures venues de toute la France en un mois* », la **région Auvergne** a renouvelé cette opération visant à « *aider les entreprises à recruter sur des métiers en tension et permettre aux cédants de trouver des repreneurs* », selon un communiqué de l'Agence des Territoires d'Auvergne.
Les candidats à la mobilité **ont jusqu'au 18 janvier pour postuler sur le site internet** www.newdeal-en-auvergne.fr aux 100 offres d'emploi des entreprises auvergnates.
Aide à l'installation en région - Les personnes recrutées bénéficieront d'**une aide pouvant aller jusqu'à 3 000 euros pour financer leur logement, durant leur période d'essai**. Elles auront aussi un « ***accompagnement sur-mesure pour faciliter leur installation, par exemple la recherche d'un appartement, ou encore d'un emploi pour leur conjoint*** ».
Nouveauté cette année : « ***100 offres de reprise d'entreprises auvergnates, avec accompagnement sur-mesure offert, sont également proposées*** » aux actifs « *attirés par la qualité de vie* » dans la région. Ces entreprises vont du commerce aux TPE de service, en passant par les établissements touristiques, restaurants ou entreprises artisanales.
Les personnes intéressées pourront participer à une rencontre organisée à Paris le 7 décembre par l'Agence des Territoires d'Auvergne.
Appel d'air - Selon un sondage IFOP/Auvergne réalisé en octobre, 69% des actifs en France envisagent de changer de vie, géographiquement (18%), professionnellement (16%) ou les deux à la fois (35%). Pour les Franciliens, ce chiffre atteint 78%, dont plus de la moitié déclare vouloir à la fois déménager et changer d'activité professionnelle.
Depuis 2008, 44 100 ménages, dont plus de la moitié (65%) composés de jeunes actifs avec enfants, **se sont installés en Auvergne**, « *attirés par un cadre de vie unique et un meilleur pouvoir d'achat* », selon l'agence territoriale.

Sommaire

• Bourgogne

Le projet ENGAGE et son manifeste dans le cadre du programme Interreg IVC

Nièvre Numérique + Mission Ecoter | 13.11.13

Lancé en 2012, financé à hauteur de 1,5M€ pour 3 ans, l'objectif du projet piloté par Nièvre Numérique est d'aider les 11 (initialement 12) autorités locales, partenaires du projet ENGAGE (Enhancing Next Generation Access Growth in Europe), à définir le meilleur modèle économique pour mettre en œuvre des infrastructures très haut débit dans les régions les moins denses.

A l'issue du projet www.engage-interreg.eu associant un large réseau d'experts, avec des visites de terrain, des formations de techniciens et des échanges d'équipes, un ensemble de recommandations sera fait à la commission européenne et aux autorités nationales et régionales **pour investir efficacement sur nos territoires**.
Pour donner plus de force à ce projet, les représentants des pouvoirs publics membres du projet ont rédigé un manifeste pour **affirmer leur engagement dans la création d'infrastructures numériques en Europe rurale**, répondant aux aspirations et aux besoins de leurs concitoyens, des entreprises et des pouvoirs publics.
Rappel du programme INTERREG IVC
L'objectif du Programme INTERREG IVC www.interreg4c.eu appelé aussi "coopération territoriale européenne", vise à **promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines urbain, rural et côtier**, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Il est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Son objectif final est

d'**améliorer l'efficacité des politiques et instruments de développement régional** à travers l'échange d'informations et le partage d'expériences réalisées à une vaste échelle et de manière structurée.

Sommaire

• Haute-Normandie

Très haut débit haut-normand en haute estime

Paris-normandie.fr| 08.11.13

Numérique. La dynamique haut-normande dans le domaine du très haut débit a reçu les félicitations de la ministre Fleur Pellerin. Mais où en est le dossier exactement ?

Le communiqué dithyrambique de la ministre Fleur Pellerin, en charge notamment de l'Économie numérique, tombe à point nommé. **Dans quelques semaines, le premier ministre Jean-Marc Ayrault doit annoncer aux départements les arbitrages concernant les subventions allouées au développement du Très haut débit** (THD). La **Seine-Maritime demande 30 millions d'euros (M€)**. L'Eure, 46 M€. Alors, un message ministériel pour féliciter « *l'engagement volontariste de la Région* » - qui vient de valider un soutien financier aux départements de 225 M€ sur quinze ans pour le déploiement du THD -, ça peut toujours aider.

« Un enjeu de compétitivité »

« *Je serais encore plus heureux si elle avait déjà signé le chèque, mais c'est déjà très positif* », admet volontiers Alfred Recours, vice-président du conseil général de l'Eure, chargé du dossier numérique. L'enjeu n'est pas neutre. **En cinq ans, le département de l'Eure espère avoir développé le THD sur 70% de son territoire**. Soit **un investissement de l'ordre de 133 M€**. « *Nous avons déjà 400 kilomètres de fibres optiques tirées et nous lançons, à la fin du mois, le chantier pour cent kilomètres de plus. Nous partirons avec une avance sur notre schéma directeur de l'aménagement numérique validé en juin 2012* », continue l'élu eurois.

L'effort est important dans ce département rural. **Seuls 22% de l'Eure est en zone Amii**. Des zones en Appel à manifestation d'intention d'investissement (Amii), les espaces les plus urbanisés qui concentrent le plus d'abonnés potentiels et où les opérateurs participent, voire financent, le développement du très haut débit. « ***En Seine-Maritime, cela représente 64% du territoire*** », continue Alfred Recours.

Ce qui explique aussi certainement que la demande de subvention seinomarine soit moins importante. « *Le message de Fleur Pellerin nous invite à l'optimisme* », se félicite Didier Marie, président du conseil général de Seine-Maritime. Lui aussi mise beaucoup sur le développement du THD. « *En passant à des flux de plusieurs centaines de mégabit par seconde, cela ouvre des portes à la recherche, à l'éducation, aux entreprises…*, vante Didier Marie. ***C'est un enjeu de compétitivité*** ».

En cinq ans, le schéma départemental prévoit le raccordement possible de 60 000 foyers, 46 collèges, des zones d'activités… Soit 700 km de fibre installés pour un investissement de 123 M€. Le calendrier idéal devrait permettre **le lancement du syndicat mixte Seine-Maritime numérique début janvier**. « *Les marchés ont déjà été lancés via le Département et seront transférés au syndicat, une procédure qui nous permet de gagner du temps* », affine le président seinomarin.

L'Eure aussi prépare son syndicat mixte. « *Le THD représente un effort*, conclut Alfred Recours. *Et ne pas le faire serait resté à l'écart du développement du numérique. En cas de fracture, il vaut mieux être du bon côté !* »

Médiation culturelle et histoire - JUMIEGES 3D récompensé

Club-innovation-culture.fr | 05.05.12

Né de la volonté du Président du Conseil général de Seine-Maritime de redonner formes à l'abbaye de Jumièges, « plus belle ruine de France » selon Victor Hugo, telle qu'elle était avant sa destruction partielle, depuis le 9ème au 18ème siècle, le projet de réalité augmentée JUMIEGES 3D développé par Art Graphique et Patrimoine en coopération avec les sociétés GMT Editions et Axyz, a pu voir le jour en 2012.

L'application, financée par le **Conseil général de Seine-Maritime**, a été conçue afin d'être extrêmement simple d'utilisation par le grand public, d'une qualité graphique incontestable, d'un contenu validé par les historiens, disponible sur site et téléchargeable gratuitement sur les principales plateformes de téléchargement (Apple et Google Play).
Ayant reçu un accueil extrêmement positif de la part des visiteurs, impressionnés par les reconstitutions et par ce nouvel éclairage rendu possible par la reconstitution virtuelle, **l'application JUMIEGES 3D a été sélectionnée pour concourir au World Summit Award** (WSA), événement international organisé par l'ONU, dans la catégorie e-culture et tourisme **parmi 461 autres projets numériques et internet de plus de 100 pays**, testés fin août à Tallin (Estonie) par un grand jury composé de 17 personnalités internationales du secteur des TIC, des chefs d'entreprises, des chercheurs et des journalistes. **Le projet a été retenu comme l'un des cinq meilleurs au niveau mondia**l.
Finalement, **seule application numérique française à avoir été sélectionnée** pour concourir pour le Grand Prix, toutes catégories confondues, **l'application JUMIEGES 3D s'est vu attribuer le prix de la meilleure application mondiale l**ors du dernier World Summit Award, le Congrès mondial de la société de l'information, organisé par l'ONU, le 26 octobre, à Colombo au Sri Lanka.
> Pour en savoir plus sur l'outil de médiation culturelle et historique et consulter la vidéo du projet

Sommaire

L'ATELIER ÉDUCATION, NUMÉRIQUE ET TERRITOIRES

Agence-usages-tice.education.fr| 18.11.13

Recherche d'enseignants volontaires pour tests pendant la Salon européen de l'éducation

A l'occasion du Salon Européen de l'Education 2013, le CNDP organise une série de tests utilisateurs sur diverses applications.

Nous recherchons des enseignants pour participer à ces tests utilisateurs. Ces tests seront réalisés dans le laboratoire du CNDP, sur le stand du Ministère de l'éducation nationale, Porte de Versailles,
Nous recherchons :

- **6 enseignants de mathématiques** + **6 professeurs des écoles**. Test de la future application sur tablette tactile Mathador qui découle du jeu du même nom, déjà utilisé dans les classes. **Le Jeudi 21/11 de 15h30-17h**
- **14 enseignants d'histoire-géographie**. Test de la future application 3D Vivre au temps des châteaux forts. **Le vendredi 22/11 de 14h-15h30 ou 15h30-17h**

Si vous êtes intéressés, le CNDP prendra en charge les frais engendrés (déplacement et repas) à l'occasion de cette journée et vous fournira un ordre de mission, si nécessaire.
Merci de contacter Eric Chaumet eric.chaumet@cndp.fr par retour si la découverte de ces applications éveille votre curiosité, sans oublier de diffuser l'information dans vos réseaux.

Sommaire

Portraits de l'Ecole du Futur : le nouveau livre blanc

Ludovia.com | 12.11.13

Suprématie des nouvelles technologies, explosion d'Internet et étudiants férus de numérique ont bouleversé les modes d'apprentissages et d'acquisition du savoir. L'école d'aujourd'hui est-elle encore en phase ? Doit-elle s'adapter à ces profonds changements ? Comment doit-elle intégrer ces nouvelles pratiques d'enseignements ?

Après s'être interrogée sur la formation de nos futurs dirigeants*, Grenoble Ecole de Management, l'Ecole de la CCI de Grenoble, signe un nouveau livre blanc « *Portraits de l'Ecole du Futur* ».
Les principaux axes de réflexions sont déclinés en 6 chapitres avec pour fil conducteur le retour de la pédagogie :

1. Enseigner dans l'école du futur,
2. Etudier dans l'école du futur,
3. Travailler dans l'école du futur,
4. Vivre dans l'école du futur
5. Rechercher dans l'école du futur
6. Recruter dans l'école du futur

Comme la précédente édition, **la vision de Grenoble Ecole de Management est complétée de témoignages d'entreprises** (Accenture, **Alcatel**, April, Axa, Capgemini, Casio, **Cisco**, Crédit Agricole, **GDF SUEZ**, L'Oréal, Lafarge, Total), mais également de journalistes anglais et américains spécialistes des questions d'éducation (*The Economist* et *BizEd*).
Parmi les conclusions proposées :

- La nécessité pour toute institution d'enseignement de **définir une mission claire** dont il découlera un plan de développement cohérent.
- **Le grand retour de la pédagogie** qui sera la principale plus-value des établissements.
- **La nécessaire stimulation de l'étudiant** par la multiplication des occasions et modalités d'apprentissage, mais aussi le principe directeur que **la technologie ne sera qu'un moyen et non une fin**.

Au-delà de ces conclusions, Jean-François Fiorina, directeur adjoint de Grenoble Ecole de Management y détaille les conséquences pour l'établissement et les principaux chantiers de l'Ecole grenobloise dans les années à venir.
* « *Portrait de l'école du futur* » est le deuxième opus d'une collection de livres blancs lancée en 2012 et dont le premier ouvrage s'intitulait « *Former les dirigeants de 2030* ».
> Télécharger le livre blanc
> Télécharger la vidéo

Sommaire

La région Île-de-France engage 100 emplois d'avenir sur la logistique du matériel informatique de ses lycées

AEF - Emilie Legendre | 08.11.13

La région Île-de-France recrute au cours de l'année 2013-2014 100 emplois d'avenir notamment pour répertorier le matériel informatique de ses lycées. Trente de ces « opérateurs de proximité des technologies de l'information et de la communication » (OP-TIC) étaient reçus vendredi 8 novembre au conseil régional, par Jean-Paul Huchon, président de région, Henriette Zoughebi, vice-présidente en charge des lycées et Michèle Sabban, vice-présidente en charge du personnel. Ils travailleront dans 90 lycées et leurs contrats sont signés pour trois ans. Dix tuteurs, rattachés au pôle informatique de l'unité lycées de la région, seront également recrutés sur l'année afin d'encadrer 10 OP-TIC chacun. Ce dispositif représente pour la région un budget de 10 millions d'euros, souligne le président de cette région qui compte « au moins 200 000 ordinateurs » et 471 lycées publics. Concernant le financement de la maintenance informatique, Jean-Paul Huchon affirme que des négociations avec le MEN sont en cours.

Selon la fiche de poste des opérateurs de proximité des technologies de l'information et de la communication de la région Île-de-France, dont 30 étaient accueillis au conseil régional vendredi 8 novembre 2013, ces personnels devront remplir **trois missions** : **le suivi logistique des équipements informatique** (livraison, mise au rebut…), **la gestion des garanties matérielles**, **être un relais de proximité pour la mise en place de l'ENT Lilie et du dispositif de gestion des équipements informatiques des lycées**. Les opérateurs de proximité seront rémunérés 1 646 euros bruts par mois.

Le recrutement s'opère de manière progressive : 30 en novembre 2013, puis 30 en février 2014 (60) et 40 en août 2014 (100). « *Vous allez nous apprendre beaucoup sur la réalité des lycées grâce à votre travail* », souligne Henriette Zoughebi.

90 lycées concernés en novembre 2013

Les 30 opérateurs de proximité des technologies de l'information et de la communication travailleront chacun dans 3 lycées, 90 EPLE sont donc dorénavant concernés, sur 471 lycées publics. **À terme, 300 devraient bénéficier du dispositif**. Les OP-TIC travailleront trois jours par semaine dans les établissements et seront deux jours en formation.

Dans le cadre de ce parcours de formation, « *les jeunes seront accompagnés vers les certifications MMIR (maintenicien en micro informatique et réseaux de niveau IV) et TSMIR (technicien supérieur de maintenance et réseaux de niveau III)* ». Ils suivront également des formations CNFPT « *sur l'environnement territoria*l ». L'objectif « *premier de la région est de les maintenir au sein de la Fonction publique territoriale* », souligne le dossier de presse. Ils bénéficieront d'un « *accompagnement à la préparation aux concours de la fonction publique territoriale* ».

Maintenance informatique : des négociations en cours avec le MEN

« *On ne peut pas acheter des centaines de milliers d'ordinateurs et que ça ne serve à rien, faute de personnel formé* », souligne le président de région. « ***Ces emplois sont utiles, on ne peut développer les usages des NTIC - devenus indispensables à l'éducation - sans eux*** », affirme Jean-Paul Huchon. « *Vous allez prendre toute votre place dans le paysage de l'éducation régionale* », rassure-t-il, tout en rappelant que « *normalement c'est l'Éducation nationale qui devrait payer ces personnels* ».

Interrogé par un opérateur de proximité sur ce qu'il adviendra dans trois ans, et sur les possibilités d'être embauché par la collectivité, Jean-Paul Huchon répond que la région va « *négocier avec le ministère de l'Éducation nationale pour voir quelle sera dans trois ans la possibilité de créer des emplois. Mais on sait très bien qu'à la fin, ils nous diront que c'est la région qui doit les créer. Or, ce n'est pas facile, car cela représente beaucoup d'argent et que les collectivités sont très critiquées* ». Mais « *on négociera le plus dur possible pour avoir les moyens* », promet le président de région.

La région signera une convention avec les 3 académies fin novembre

La région prévoit de signer **une conventi**on avec les trois académies de Paris, Versailles et Créteil, **qui portera notamment sur le déploiement du numérique éducatif dans les lycées** La signature de cette convention devrait intervenir « *fin novembre, début décembre* », indique à AEF Henriette Zoughebi.

Les régions, par le biais de l'ARF, demandent à l'État une compensation financière à « *la montée en puissance de la prise en charge de la maintenance informatique par les régions* ». Ce sujet est discuté dans le cadre du projet de loi de décentralisation en cours de discussion.

Sommaire

Tablettes à l'école : ce que nous apprend l'expérience des utilisateurs

Ludovia.com| 12.11.13

Dans un récent article de Christine Vaufrey pour Thot Cursus, il est question de tablettes à l'école, au travers de deux projets, Edutablettes86 d'une part et le projet TED en Saône et Loire d'autre part. Deux projets "qui revendiquent l'intégration étroite des utilisateurs dans leur conception, leur mise en place et leur évaluation".

Si Christine Vaufrey a pris ces deux exemples, c'est pour **montrer que les utilisateurs peuvent aussi être mis en avant et jouer un rôle dans la concertation pour la mise en place de tablettes** numériques en classes.

De la création d'un comité d'usagers et de leurs retours aux chercheurs qui suivent le projet, « *le projet Edutablettes86 a adopté une logique résolument en rupture avec la gestion traditionnelle des projets institutionnels* ».

Ce qui ressort de ces comités, c'est que ce sont les usages qui doivent définir les utilisations prises par le projet.

L'auteure cite d'ailleurs Bruno Devauchelle, enseignant à l'université de Poitiers et chercheur au laboratoire TECHNE spécialisé dans les technologies pour l'enseignement, qui insiste sur la rigidité de l'outil numérique par rapport à un enseignant et qui donne comme exemple : « *la machine ne connaît que "juste" ou "faux", alors que l'enseignant sait apprécier une réponse "presque juste" et la compter finalement comme juste* ».

Un constat : les tablettes ne s'utilisent pas de la même façon dans des environnements différents

Pour le projet TED, c'est tout autre chose. Rien que le titre en tête de paragraphe annonce la couleur : « *TED : une décision venue d'en haut, mais des utilisateurs qui ont leur mot à dire* ». Loin d'être de mauvaise critique, Christine Vaufrey insiste aussi sur le fait que le produit plaît et qu'il en est déjà à sa troisième version, **revue et corrigée grâce aux commentaires des utilisateurs!**

Retours d'expérimentations et point de vue à suivre en découvrant l'article de Christine Vaufrey sur Thot Cursus

Sommaire

Innovation pour le collège : des maths interactives sur mesure

Ludovia.com| 12.11.13

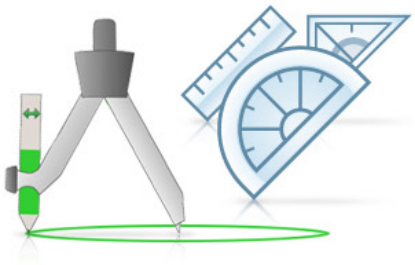

Pionnier des TICE pour les mathématiques avec ses logiciels Cabri depuis 1987, Cabrilog annonce une innovation majeure pour favoriser des usages de qualité. Après cinq années d'intenses investissements en recherche et développement et de riches échanges avec les enseignants du terrain, l'éditeur lancera à Educatice sa nouvelle solution Cabri Factory - Les maths sur mesure, très attendue au collège.

Pour Cabrilog, le défi a été de combiner à la fois :
- haute qualité didactique,
- pleine liberté pédagogique de l'enseignant,
- et accessibilité d'usage par tous.

Partant des préoccupations des enseignants du terrain pour chaque thème du programme scolaire, Cabri Factory permet désormais à tout enseignant – bien au-delà des seuls initiés et mordus des TICE – de **créer à l'infini en quelques minutes ses propres contenus 2D et 3D hautement interactifs**.
Tous les profils d'enseignants de mathématiques du collège s'y retrouveront.
Certains utiliseront tels quels les exercices et problèmes prêts à l'emploi. D'autres se les approprieront en les modifiant selon de multiples paramètres possibles, en changeant la consigne et le contexte et en profitant des mécanismes de rétroaction et d'évaluation formative de l'élève.
D'autres iront encore plus loin avec les générateurs d'activités qui permettent notamment de réaliser en quelques instants des clips d'aide ou de correction que l'élève peut jouer et reproduire.
D'autres enfin profiteront des « ateliers » qui apportent tous les outils pour construire leurs propres scénarios avec les élèves sur un thème mathématique donné.
En classe ou à la maison, **le travail de l'élève est enregistrable, des outils d'évaluation qualitative et formative sont intégrés**. Un système de mutualisation collective sous licence libre des contenus modifiés et créés par les enseignants est proposé.
L'accès se fait dans un premier temps en téléchargement pour les niveaux sixième et cinquième. Les versions quatrième et troisième suivront au printemps 2014, ainsi que l'intégration en ligne dans un portail collaboratif.
La dimension collaborative amplifiera les possibilités de mutualisation de contenus de qualité dans les communautés d'enseignants, et les échanges qualitatifs entre enseignants et élèves.
Des maths dynamiques à la mesure de chaque enseignant et au service des besoins spécifiques de la classe et des élèves : la promesse est de taille!
> Plus d'infos : en attendant les premières démos et vidéos qui seront disponibles sur le site de Cabri Factory à partir du 18 novembre, un document de présentation synthétique imprimable est disponible sur le site de l'association GEDEM à laquelle Cabrilog est adhérent.
> A propos de Cabrilog : Cabrilog est une PME grenobloise essaimée en l'an 2000 d'un laboratoire de recherche du CNRS. Elle conçoit, développe et commercialise des logiciels interactifs et ressources numériques de haute qualité didactique et pleinement interactifs en 2D et 3D pour l'apprentissage des mathématiques du CP à la Terminale. Ses logiciels font référence depuis 1987 dans les communautés éducatives, ils sont traduits en plus de 20 langues et diffusés chaque année dans plus de 50 pays.

BIC Connect, une bibliothèque de ressources à intégrer à ses propres séances

Ludovia.fr | 08.11.13

BIC Education est un environnement pédagogique pensé pour répondre aux attentes de l'école. Qui dit pédagogie, dit usages, et c'est tout naturellement que la notion de ressources entre en jeu. Au-delà des côtés, matériel et logiciel, conçus pour s'adapter aux besoins de l'élève et de l'enseignant du premier degré, la solution BIC Education s'est enrichie d'un espace Ressources en ligne. Cet élément est un atout pour BIC Education puisqu'il permet à tous les acteurs, producteurs de contenus, de trouver une plateforme pour déposer, récupérer et partager toutes leurs données.

Des interlocuteurs impliqués dans le projet en témoignent aujourd'hui

Tentons de résumer en trois phrases – car nous savons que l'enseignant est pressé et qu'il a peu de temps ! – ce qu'il peut faire avec la plateforme Ressources BIC Connect :

- **Je peux récupérer facilement tous mes documents** personnels qui représentent de nombreuses heures (plusieurs années ?) de travail ;
- **Je peux partager facilement mon travail** avec d'autres enseignants qui utilisent comme moi BIC Education et échanger avec eux sur leur manière d'aborder ce nouvel outil ;
- **Je peux m'appuyer sur des ressources variées et choisies** pour l'enseignement en premier degré, qui sont indexées sur des points du programme, facilement intégrables dans mon cours.

Développons quelque peu ces trois notions essentielles à porter à la connaissance de l'enseignant, « nouvel utilisateur » de la solution…

Récupérer son « capital pédagogique » très facilement

« *BIC Education, qui s'est construit sur la base du HTML5, donc d'un format ouvert, peut accueillir nativement des contenus qui viennent du web, des PDF, des fichiers MP3 et, d'une manière générale, tous les documents "à plat" (images, textes…) que les enseignants ont sur leur ordinateur* », décrit Anne Lechêne, responsable des partenariats de BIC Education.

L'enseignant peut très facilement, **à l'aide d'une clé USB**, **importer la totalité de son « patrimoine » pédagogique de plusieurs mois ou de plusieurs années** et donc réutiliser des séances, des images, des fichiers sonores sur la solution BIC.

Des ressources variées pour étoffer ses séances de cours

Sur la plateforme BIC Connect, l'enseignant peut choisir entre : **des applications multimédia riches en interactivité**, des ensembles qui vont davantage ressembler à des livres numériques avec un accès à un « sommaire », **mais aussi des ressources plus granulaires qui pourront être intégrées facilement à une séance**.

Certains éditeurs retenus pour intervenir sur la plateforme ont transposé leurs ressources existantes dans une version numérique ; d'autres ont créé des ressources spécifiques pour l'environnement HTML.

On retrouve une variété de « taille » de ressources, ce qui permet à l'enseignant de faire « son marché ».

Comme le précise Anne Lechêne, « *BIC Education n'a pas vocation à être un censeur en matière de ressources pédagogiques ; nous travaillons avec des éditeurs connus et reconnus, mais* ***nous sommes aussi ouverts à rencontrer de nouveaux éditeurs, notamment dans le domaine des applications interactive****s* ».

Comme exemples de ressources, on peut citer, entre autres, le module « Halte aux déchets » 100% multimédia proposé par Terra Project (présent également dans la base du CCR), les éditions Sed qui proposent des activités de différenciation pour l'étude de la langue ; ou encore les éditions Accès et leurs activités interactives de logique et de situation problèmes sur la base de Sudoku animaux, qui permettent de travailler sur des compétences d'organisation et de gestion des données.

Les enseignants vont-ils pouvoir modifier ces supports éditoriaux ?

A ce propos, Anne Lechêne apporte quelques précisions : « ***il n'y a pas d'altération de la ressource de l'éditeur*** *puisque c'est lui qui aura défini le niveau de "granularité" auquel il propose son contenu éditorial* » et elle ajoute que « *c'est en revanche une vraie ouverture à la*

*liberté pédagogique : **l'enseignant se saisit de ce contenu et l'intègre à ses propres créations de séances*** ».

Des ressources rapportées aux points du programme officiel de l'éducation nationale

Toutes les ressources sont indexées en fonction des points du programme de l'éducation nationale.

« *L'enseignant peut très facilement les rapprocher de ses objectifs pédagogiques et insérer tel ou tel élément fin dans ses propres séances* », souligne Anne Lechêne.

Pour certaines ressources, plus complexes, les éditeurs fournissent même un guide pédagogique qui propose à l'enseignant des pistes possibles d'exploitation des contenus, en fonction des programmes.

Une tarification conçue pour l'école

Contrairement à un produit grand public, la solution BIC exclusivement conçue pour l'éducation, a adopté naturellement un modèle de tarification pour l'ensemble d'une école. Ainsi, il a été permis aux éditeurs de pouvoir calculer leurs tarifs sur la base de 6, 15, 30 ardoises ou pour l'ensemble des stations présentes dans l'école.

« *La pratique courante dans le secteur marchand grand public, de vendre des licences individuelles, n'a pas lieu d'être dans l'éducation et s'avère même très handicapante* », souligne Anne Lechêne pour justifier ce choix.

Anne Marleix, Présidente de Strass Productions, éditeur de Terra Project et qui propose l'application « Halte aux déchets » sur la plateforme Ressources BIC Connect rejoint ce propos. Pour elle, les "stores" sont des passages incontournables, commercialement parlant, mais ne sont pas du tout adaptés au monde de l'éducation.

« *Avec la difficulté que les enseignants ont pour trier dans cette multitude d'informations, les "stores" ne sont pas une solution pour l'éducation. La démarche originale de BIC en cela est intéressante parce qu'elle est ciblée pour le secteur éducatif et que les ressources sont sélectionnées et qualifiées* ».

Sur la question des mises à jour, Anne Lechêne précise que ce facteur a été pris en compte dès le début, de manière à ce que celles-ci soient faites de manière centralisée et « *qu'on ne passe pas des nuits à synchroniser des contenus* », ajoute t-elle.

BIC Connect, un agrégateur de contenus

Les enseignants qui le désirent peuvent **publier leurs contenus sur la plateforme BIC Connect, afin de les partager avec des collègues**, sous la forme qu'ils le souhaitent et même partager des séances « clé en main » accompagnées d'un descriptif.

En ce sens, l'ambition de BIC est bien de se positionner comme un « agrégateur de contenus », « *en toute modestie* », comme le précise Anne Lechêne.

La plateforme a bien vocation de « dépasser » le stade du catalogue où l'enseignant trouvera, ou pas, ce qu'il recherche ; **l'idée est d'enrichir l'espace Ressources par du contenu réalisé par des pairs**. Les enseignants vont pouvoir « faire leur marché » et s'approvisionner dans une bibliothèque de ressources d'une part, puiser dans leurs stratégies pédagogiques d'autre part.

« *C'est en réalité ce que font déjà les enseignants et ce qui est très important c'est que les enseignants aient la possibilité de puiser, selon leur objectif pédagogique dans telle ou telle ressource, chez tel ou tel éditeur ou en s'inspirant de productions de collègues, pour créer leur propre contenu* », conclut Anne Lechêne.

Cette fonctionnalité a séduit Fabienne Pétiard, IEN de la circonscription de Clichy qui déclare :

« *Il y a des enseignants qui ont besoin de séquences "clés en main" ; d'autres sont plus ouverts à construire quelque chose. La solution BIC éducation répond à ces deux niveaux d'attente. De plus, l'option de partage et de modification de séquences me paraît tout à fait intéressant car il faut l'avouer, le problème de l'édition papier est que le contenu est fermé et non modifiable* ».

Pour ce qui est des droits d'utilisation des contenus produits par les enseignants, ces ressources sont toutes en "Creative Commons", identifiées avec une origine, modifiables et partageables pour une utilisation non-commerciale.

En ayant intégré cette fonctionnalité d'agrégation, BIC éducation espère coller au mieux aux attentes des enseignants, pour qu'ils évoluent sur un terrain qui leur est familier.

C'est en tout cas un bon moyen de les rassurer : un atout quand on sait que l'appréhension est un des principaux facteurs rebutants des usages du numérique à l'école…

> Télécharger la vidéo

Sommaire

Les MOOC débarquent enfin en France

Ludovia.com | 29.10.13

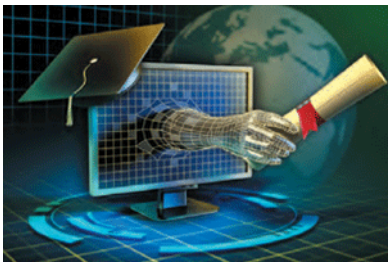

Les MOOC ? On en parle depuis quelques années sans trop savoir ce dont il s'agit mais ce sujet passe au premier plan dans l'univers de l'enseignement et de la formation depuis que la Ministre de l'Enseignement supérieur, Geneviève Fioraso, a déclaré que les premiers MOOC français verraient le jour en octobre. EF Englishtown spécialiste du e-learning fait toute la lumière sur ce nouvel outil d'apprentissage ouvert à tous et dévoile tout sur le profil de ses étudiants qui, contrairement à ce qu'on peut imaginer, ne sont pas que des jeunes élèves ou des universitaires. Il semble bien que l'enseignement ouvert et en ligne séduise plus les actifs désireux de progresser dans leur carrière ou de se former.

Une définition des MOOC

Le MOOC, une définition ? Cet acronyme signifie : "massive open online course" éventuellement francisé sous l'appellation CLOM ou « *Cours en ligne ouverts et massifs* » mais la Ministre de l'Enseignement Supérieur Geneviève Fioraso (qui avait défrayé la chronique en annonçant que les cours universitaires pourraient se faire en anglais) préfère qu'on s'en tienne au terme international.

L'histoire du phénomène

Le MOOC découle du mouvement de l'"OpenCourseWare" dans lequel se sont engouffrées de nombreuses universités américaines dès les années 2000, avec en avant garde de la formation en ligne ouverte pour tous, le MIT et l'Université de Stanford. Cependant, l'interactivité entre étudiants et professeurs est assez faible dans les premières expériences.

C'est en 2008 que la dénomination de MOOC apparaît avec les cMOOC, « c » pour « connectivisme ». **Un cours auprès de quelques étudiants a été ouvert à plus de 2300 participants gratuitement** par l'initiative de Georges Siemens (Université d'Athabasca) et Stephen Downes (National Research Council). L'objectif étant de rompre avec l'esprit plus figé de l'"OpenCourseWare" et de **dynamiser les relations entre professeurs et étudiants afin que le savoir soit transmis par interaction**.

De nombreuses plateformes ont vu le jour (Udacity avec l'Université de Stanford, puis Coursera en 2012, edX par le MIT la même année puis bien d'autres établissements ont suivi et développé leurs propres plates-formes ouvertes). Aujourd'hui la plupart des Universités américaines proposent des cours ouverts en ligne.

Les mêmes Stephen Downes et Georges Siemens ont finalement validé l'existence de deux types de MOOC distincts. Les cMOOC et les xMOOC. Les premiers étant plus axés sur la connectivité, où le savoir est généré par les étudiants en interaction et le second héritier des "OpenCourseWare" ou xMOOC privilégient le transfert des connaissances de manière magistrale donnant éventuellement lieu à un certificat de complétion.

Sir John Daniel, un pionnier du e-learning expert des MOOC déclarait : « *De fait, le première génération de MOOC ou cMOOC visait à maximiser les connexions entre apprenants. Cependant, dès 2012, les xMOOC émergent (avec coursera par exemple) et remettent en avant un enseignement du haut vers le bas, tel un cours magistral. Cependant la phase actuelle de l'évolution est marquée par la multiplication des initiatives et nous n'en sommes qu'au début* ».

Toujours d'après lui quand on lui demande quel est l'avenir des MOOCs : « *Un processus assez sauvage de la sélection darwinienne va maintenant se mettre en place. La plupart des institutions qui utiliseront les MOOC uniquement pour un souci de relations publiques verront leurs projets tomber à l'eau, mais des acteurs sérieux mèneront les MOOCs dans le lit de l'éducation et secoueront le monde de l'enseignement supérieur* ».

Un cours en ligne de type MOOC est donc ouvert, gratuit et massif. De fait, des milliers de personnes peuvent suivre le même cours en ligne gratuitement. Qui n'a pas rêvé de suivre un cours universitaire à Stanford ou Harvard ? Néanmoins, pour faire reconnaître un certificat ou un diplôme il sera nécessaire de payer…

Et la France dans tout ça ?

Les Universités et les écoles de commerce sont plus en retard mais le mouvement semble s'annoncer clairement. **La prestigieuse école de commerce HEC annonce la sortie de deux enseignements en ligne accessibles à tous début 2014** sur la plateforme Coursera

(plateforme américaine) **puis elle s'orientera ensuite sur le dispositif France Université Numérique**.
En effet, pour « *ne pas rester à la remorque* » des autres, Mme Fioraso a récemment impulsé un vaste mouvement pour **le développement de la formation ouverte visant 300 Moocs dans les trois prochaines années et ça commence dès octobre**, tous les détails de cette révolution sont sur le site de France Université Numérique.

Quel est le public des MOOC et du e-learning en général ?

L'école de langue, EF Englishtown, dispense des cours d'anglais à distance et en ligne depuis 1996, date de son partenariat avec Apple, et chaque mois, ses étudiants y consacrent un million d'heures. **D'une certaine façon, le e-learning est assez proche du phénomène des MOOC**.
Mélodie Laperdrix, Directrice Marketing pour EF Englishtown déclare : « *Tout le monde s'attend à voir s'inscrire un public d'étudiants aux MOOC mais dans les faits il est intéressant de savoir que toute la société a un véritable intérêt à cette révolution de la formation en ligne. Nous constatons que notre public est très varié et désireux d'apprendre et de renforcer son savoir-faire* ». En effet, Geneviève Fioraso souhaite que tous participent à ces cours et a déclaré : « *France Université Numérique ne s'adresse pas seulement aux étudiants* »
EF Englishtown fait toute la lumière sur la composition de ses propres étudiants qui représenteront sans doute le même public que les MOOC :
. 16% des étudiants sont de jeunes adultes et actifs (hommes ou femmes), souvent célibataires et vivant dans les villes avec un profil d'âge de 22 – 45 ans. Ces derniers cherchent à améliorer leur anglais pour des raisons plutôt professionnelles.
. 22% sont des parents de familles actives (homme à 72%), ayant généralement de jeunes enfants et vivant plutôt en marge des centres urbains. Ils apprennent l'anglais presque exclusivement pour leur carrière privilégiant un axe d'apprentissage lié à leur métier avec un profil d'âge entre 26 et 45 ans.
. 11% de cadres matures (autant de femmes que d'hommes), issus d'un milieu plutôt aisé et de haut niveau d'éducation cherchent à améliorer leur anglais pour s'élever dans leur carrière professionnelle, ils ont globalement entre 46 et 75 ans et résident en banlieue des grandes villes comme Paris, Lyon et Lille.
. 36% de seniors (femmes à 68%) âgés entre 46 et 75 ans (souvent retraités) qui apprennent l'anglais pour leur travail lorsqu'ils sont encore en activité mais également pour le plaisir, le côté social ou les voyages.
. 15 % ont un profil indéterminé ne rentrant pas dans ces catégories.

Open Education Europa : Plus de 300 MOOC répertoriés

a-Brest.net | 16.11.13

Open Education Europa, portail de la Commission européenne consacré à l'éducation ouverte européenne, lancé en septembre 2013 propose 3 rubriques particulièrement intéressantes pour les animateurs multimédia en EPN, les apprenants et les internautes/mobinautes.

Répertoire de MOOC

La section Trouver informe sur les MOOC, cours, et les ressources d'éducation ouverte par les principales institutions européennes.
A ce jour, plus de 330 MOOC en Europe (langue anglaise) sont répertoriés sur ce portail avec un moteur de recherche avancée : par sujets, par niveaux, par licence, par type et par charge de travail.

Echanges sur éducation et numérique

La section Partager où les utilisateurs du portail (chercheurs, éducateurs, décideurs politiques, étudiants et autres parties prenantes) **partagent et discutent d'actions et de solutions** pour une variété de problématiques éducatives en publiant sur des blogs, en partageant des événements, et en contribuant à des discussions thématiques.

Actualités

La section En savoir plus contient les articles d'*e-Learning Papers*, magazine en ligne de référence sur l'éducation ouverte et les technologies numériques, avec les dernières actualités sur l'éducation ouverte.

Sommaire

Guide de l'Ecole Numérique pour Elu Néophyte

Ludovia.com + Marie-France Bodiguian| 12.11.13

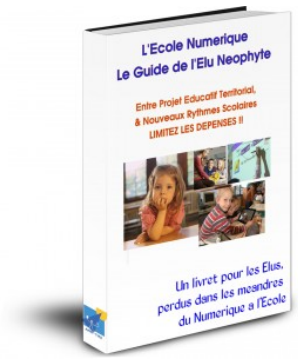
L'Ecole Numerique
Le Guide de l'Elu Neophyte
Entre Projet Educatif Territorial,
& Nouveaux Rythmes Scolaires
LIMITEZ LES DEPENSES !!
Un livret pour les Elus,
perdus dans les meandres
du Numerique a l'Ecole

Avec la loi sur la refondation de l'école, et les mesures prises en faveur des usages numériques éducatifs, élus, service éducation et informatique des villes sont de plus en plus sollicités par l'Éducation Nationale pour équiper et développer les architectures numériques dans leurs écoles.
Le salon Educatice 2013, qui se tiendra du 19 au 21 novembre prochain à la Porte de Versailles sera ainsi l'occasion de découvrir les nouveautés en matière de solutions numériques Interactifs (tableaux, vidéoprojecteur, etc.), de classe mobiles, de tablettes tactiles, d'Espace Numérique de Travail, mais aussi d'infrastructures pour le ralliement des salles à internet, etc.

chapô

C'est le rendez vous annuel des acteurs des technologies éducatives qui, à travers différents lieux de rencontre, vous permettra de mieux appréhender les problématiques du moment et vous aider dans vos arbitrages.
Mais avec près de 200 exposants et des dizaines d'ateliers, conférences ou tables rondes par jour, deux questions s'imposent :

1. Devant une telle offre, **sur quels critères effectuer sa visite sur le salon**, ses choix d'équipements, d'outils, de ressources, d'architecture réseaux et internet ?
2. En période de restrictions budgétaires, **comment limiter les dépenses inutiles, et effectuer des investissements efficients** ?

Afin de vous aider dans votre approche, je vous offre *Le guide de l'Ecole Numérique pour Elu Néophyte*.
L'objectif de ce guide est de **répondre aux questions que beaucoup d'élus se posent encore**…

1. Que recouvre exactement l'École Numérique aujourd'hui ?
2. Quels rôles doivent jouer réellement les collectivités, pour la réussite d'un tel projet ?
3. Pourquoi, faire le choix de l'école numérique demeure une stratégie gagnante ?

Mais aussi de vous livrer :

4. Une boîte à outils d'équipements et infrastructures pour mieux préparer votre visite à Éducatice 2013.
5. Les facteurs-clés pour limiter les dépenses inutiles.

…Bref de vous aider à acquérir une meilleure visibilité pour votre projet.

ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Partenariats public-privé : état des lieux

Vie-publique.fr | 06.11.13

La liste des contrats de partenariat public-privé signés depuis 2004 a été mise à jour, au 31 octobre 2013, sur le portail du ministère de l'Économie et des Finances.

Créés par l'ordonnance du 17 juin 2004, les contrats de partenariat public-privé (PPP) sont devenus, depuis 2008, un outil de l'investissement public au même titre que les marchés publics ou les délégations de service public. Les contrats de partenariat sont une forme de contrat administratif par lequel une collectivité publique (État, établissement public, collectivité territoriale) confie à une entreprise la mission globale de financer, concevoir tout ou partie, construire, maintenir et gérer des ouvrages ou des équipements publics et services concourant aux missions de service public dans un cadre de longue durée et contre un paiement effectué par la personne publique et étalé dans le temps. Sur la liste des 140 contrats de partenariat attribués par les collectivités locales depuis 2004, 44% concernent

l'équipement urbain, 20% le bâtiment, 16% l'équipement sportif ou culturel, **9% les TIC**, 7% l'énergie-traitement des déchets et 4% le transport. Parmi les 45 projets attribués par l'État, 47% concernent le bâtiment, 24% l'énergie-traitement des déchets, 11% le transport, 9% les TIC, 7% l'équipement sportif ou culturel et 2% la formation.
Après l'annonce, le 29 octobre, par le Premier ministre de la suspension de l'écotaxe, les sénateurs socialistes ont réclamé la création d'une commission d'enquête sur les conditions de signature du PPP avec la société Ecomouv pour le contrôle et la collecte de l'écotaxe poids lourds. L'écotaxe devait rapporter 1,15 milliard d'euros par an à l'État, dont 20% pour Ecomouv (soit 250 millions d'euros).

Sommaire

L'administration rentre – enfin – dans l'ère de l'e-communication

LaGazettedescommunes.com | 13.11.13

Le projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens a été publié le 13 novembre. Une première révolution est déjà actée par le texte : le silence gardé par l'administration vaudra désormais acceptation, une mesure qui rentrera en vigueur dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi pour les décisions de l'Etat, et de deux ans pour celles émanant des collectivités locales.

Certains alertent contre la moindre qualité juridique de décisions rendues par défaut ; la mesure aura au moins le mérite d'accélérer les procédures.
Mais le texte contient d'autres avancées attendues, annoncées lors des derniers Comités interministériels de modernisation de l'action publique, qui, elles, nécessiteront des ordonnances.
Ainsi, des mesures vont être prises pour **permettre aux administrés de saisir les autorités administratives par voie électronique**, et de leur répondre par la même voie.
Elles pourront aussi **adresser des courriers avec accusé de réception par voie électronique ayant valeur de recommandé**, à ces mêmes administrations. Le gouvernement est également autorisé à simplifier les démarches auprès des administrations et l'instruction des demandes, en les adaptant aux évolutions technologiques.
"Conf call" – Il est également prévu d'**élargir les possibilités de recours aux technologies** permettant aux organes collégiaux des autorités administratives, à l'exception des organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements, **de délibérer ou de rendre leur avis à distance**, dans le respect du principe de collégialité, **via des conférences téléphoniques ou autr**e. Une nécessité alors que les personnels de l'Etat se réduisent sur les territoires.
Un code relatif aux relations entre le public et les administrations va être élaboré, qui regroupera et organisera les règles générales relatives aux procédures administratives non contentieuses régissant les relations entre le public et les administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes chargés d'une mission de service public. Il rassemblera les règles générales relatives au régime des actes administratifs.
Enfin le gouvernement est autorisé à **prendre les mesures destinées à harmoniser les définitions, données et références utilisées lors des relations entre les administrations et le public**, en vue de permettre les échanges d'informations ou de données entre les administrations prévus à l'article 16 A de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et d'éviter que soient demandée au public une information ou une donnée déjà fournie à une administration. **Il s'agit-là de la mise en œuvre du projet « *Dites-le nous une fois* »**.
Il faudra évidemment que les technologies suivent et que soient mises en place des interfaces accessibles et fiables pour les administrés. On garde encore en mémoire les ratés de la mise en place d'outils de communication entre les collectivités locales et les services de l'Etat de type Chorus, qui ont mis plusieurs mois, voire années, à être opérationnels.

Les Français jugent leurs municipalités trop timides sur le numérique

Localtis.info | 14.11.13

"Les Français plébiscitent les services numériques… et considèrent que ceux-ci ne sont pas assez développés par leurs municipalités." Ce constat assez contrasté provient de la dernière étude réalisée par Ipsos pour Microsoft France. Publiée à la veille du Salon des maires, elle s'inscrit dans le programme CityNext visant à aider les collectivités "à tirer le meilleur parti du développement des services numériques" et confirme la montée en puissance des attentes citoyennes sur un domaine qui connaît d'importantes transformations en termes d'usages.

Le chemin parcouru est considérable. Aujourd'hui, 90% des Français considèrent le développement des services numériques et des nouvelles technologies comme un réel levier de simplification de la vie quotidienne. Ils sont presque autant à estimer que le mouvement se poursuivra dans les prochaines années (85%). Autre fait notoire, **les services administratifs sont jugés les plus utiles (49%), même devant les services éducatifs (33%) et de santé (33%)**. Dans le bas du tableau figurent le logement (7%) et les relations habitants-élus (14%). Sans doute s'agit-il de fonctions sur lesquelles les Français préfèrent plutôt un contact physique direct. On relèvera également le taux moyen enregistré par les transports/circulation (26%). Au petit jeu des interprétations et des hypothèses, on pourrait attribuer cet intérêt limité des Français d'une part au fait que les services mis à la disposition des voyageurs (cartes sans contact notamment) sont parfaitement intégrés à leurs pratiques quotidiennes au point qu'ils ne les associent plus vraiment à un service numérique et, d'autre part, au fait que certains autres, comme **les outils d'aide au déplacement par exemple, ne font pas encore l'objet d'une appropriation étendue et ne sont pas nécessairement jugés comme "utiles"**.

Les principaux avantages perçus sont **le gain de temps (58%)**, **la réduction des coûts (51%)** suivis par **la maîtrise de consommation d'énergie (41%)**, **l'amélioration de l'accès aux soins (38%)** et **du niveau d'éducation (27%)**. Quant à la création de nouveaux emplois, elle figure en queue de peloton (24%) un peu comme si les services en ligne sur l'emploi pâtissaient de l'effet de rareté des emplois disponibles.

Sur le versant **des inconvénients**, les craintes relatives à **l'insuffisante confidentialité des données** occupent toujours la première place (58%) sachant, pour pondérer, que 65% des Français font confiance aux services municipaux sur cette question. Suivent au titre des points négatifs **la réutilisation des données à des fins commerciales** (concernent-elles les collectivités locales?), **la dépendance à la technologie** (46%) et **les coûts** (42%).

Quant à l'engagement numérique des mairies, l'image reste mitigée, voire même brouillée. Si plus de quatre Français sur 10 estiment que leur municipalité "utilise les nouvelles technologies pour améliorer les services aux habitants" (44% exactement), **3 sur 10 considèrent au contraire qu'elle ne les utilise "plutôt pas" ou "pas du tout"**. L'image s'érode un peu plus sur le déploiement : **12% seulement estiment leur municipalité en avance** sur l'utilisation des nouvelles technologies et **un tiers, au contraire, la considèrent en retard**.

A quelques mois des élections municipales, cette enquête confirme le niveau d'appétence élevé des Français sur le sujet. Avec l'arrivée de nouvelles équipes et le rajeunissement des élus, les élections constituent une étape, un passage de témoin généralement favorable à l'innovation et à la modernisation.

> Le communiqué de **Microsoft**

Sommaire

De multiples applications pour le "big data "

Blog.grandesvilles.org | 18.11.13

Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) a publié une note de synthèse sur les enjeux du big data. 90% de l'ensemble des données aujourd'hui disponibles ont été créées ces deux dernières années et la croissance du nombre de données disponibles

est exponentielle. Cette augmentation s'explique par les évolutions techniques et d'infrastructures : accroissement des capacités de stockage, du nombre de terminaux « producteurs de données » (tablettes, smartphone), développement des objets connectés des capteurs ou encore de phénomènes comme les réseaux sociaux. Ces données évoluent très vite, sont hétérogènes, souvent non structurées et pas nécessairement fiables (cf. un faux tweet qui peut faire chuter un cours boursier). La capacité à traiter des térabits de données de toutes sortes pour en sortir les informations intéressantes et aider à prendre les bonnes décisions est donc devenue déterminante. C'est le cœur du big data, secteur d'avenir que souhaite aujourd'hui aider le Gouvernement.

Au-delà de la nécessité de développer un savoir-faire français et européen, **les enjeux du big data sont énormes et intéressent pleinement les collectivités locales**. C'est en effet **un sujet au cœur de la smart city qui peut permettre de mieux connaître les attentes des usagers**, de **prévoir les déplacements** (à partir de l'analyse des échanges sur les réseaux sociaux par exemple) ou encore de **réguler les pics de consommation énergétiques**. Les domaines d'application sont très nombreux : prévention de la délinquance, optimisation des recherches d'emploi, rationalisation des contrôles douaniers, marketing politique…
Le développement du big data doit **se faire dans le respect de la vie privée**. Il s'agit de **concilier le traitement massif de données quasi en temps réel avec les grands principes de protection des données personnelles** : information, consentement, finalité, droit d'accès etc. A cet égard le cadre actuel apparaît comme insatisfaisant, tant parce qu'il s'applique imparfaitement aux sociétés non européennes (comme Google) que parce qu'il ne prévoit pas une certaine souplesse dans l'expression du consentement. Les réflexions en cours – notamment dans le cadre de l'élaboration du règlement européen en préparation – portent ainsi sur l'introduction d'obligations sur l'anonymisation, le stockage et la sécurité des données ou encore la création de cas où l'utilisation des données personnelles serait autorisée pour des causes d'intérêt général (lutte contre les épidémies…).
> Consulter la note de synthèse du CGSP

La smart mobilité passe par le "big data"

Blog.grandesvilles.org | 13.11.13

Au cours d'une réunion organisée en partenariat avec l'Académie des technologies, les représentants de Veolia-Transdev, Orange et Cofely-Ineo sont venus présenter à l'AMGVF un panorama de leurs solutions innovantes pour fluidifier la circulation dans les agglomérations, inciter à l'usage des transports collectifs ou alternatifs et favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Comme l'ont souligné les intervenants, les villes sont aujourd'hui soumises à plusieurs défis :

- Une raréfaction de l'espace urbain qui empêche de concevoir de nouvelles infrastructures de transport et impose de mieux exploiter ce qui existe
- Une réduction des marges de manœuvre financières qui conduit à penser davantage multimodalité et complémentarité des offres entre transports collectifs, autopartage, modes de transports doux (vélo…) et voiture individuelle
- L'impératif écologique qui exige de réduire les consommations d'énergie, l'impact de la pollution et le bilan carbone liées aux déplacements
- La nécessité de responsabiliser davantage le citoyen-usager pour le mettre en capacité de faire les « bons choix » et de participer activement à ce nouvel écosystème de la mobilité.

Pour répondre à ces enjeux, **le numérique apparaît désormais incontournable pour aider les collectivités à piloter et ajuster l'offre de transports au quotidien** comme interagir avec les usagers.
Le premier domaine d'application du numérique, désormais bien connu, est celui de **la billettique**. **Orange** et Veolia ont ainsi évoqué **l'utilisation des technologies sans contact**, sur carte et désormais sur mobile (solutions NFC opérationnelles à Strasbourg, Caen et Nice), **pour fluidifier l'accès aux transports publics**. Une technologie qui vise également à favoriser le passage d'un mode de transport à un autre – vélo, bus, trams… concept de multimodalité – .Veolia a ainsi évoqué l'application EMMA (Espace Multimodal Montpellier) qui permet d'intégrer une offre multimodale de mobilité sur un même support.

La mise à d'informations sur l'offre de transports mise à jour en temps réel – aidant l'utilisateur à choisir le mode de transports plus efficace, le moins polluant… – fait aujourd'hui partie des services incontournables pour les grandes agglomérations. Les applications mobiles de Bordeaux et Strasbourg ont notamment été évoquées par Orange, ainsi que la mise en place de tags NFC dans la ville pour aider l'usager à trouver l'information dont il a besoin là où il en a besoin.

Le stationnement, élément clé de la politique de mobilité et d'attractivité d'un territoire, est enfin en pleine mutation avec notamment la banalisation des capteurs en souterrain et en surface pour aider l'usager à repérer les zones où il a le plus de chances de pouvoir se garer. Orange a évoqué son service conçu avec la start-up Streetline, qui fonctionne déjà à San Francisco et Barcelone et qui sera expérimenté à partir d'avril 2014 dans une grande ville française. Des capteurs qui sont également utilisés par **Cofely-Ineo** dans le cadre d'une expérience menée sur le périmètre du quartier de la gare à Angoulême.

Le fonctionnement optimal de ces nouveaux services est cependant déterminé par la capacité du système à prendre en compte l'ensemble des facteurs intervenant dans la décision de se déplacer ou de se garer : horaires des transports publics, densité trafic automobile, accidents, météo, calendrier scolaire… la collecte et le traitement de ces données –potentiellement des térabits de données issus de sources différentes – est ce que l'on appelle le "big data", un sujet sur lequel l'ensemble des industriels travaillent. Orange propose ainsi désormais aux collectivités d'utiliser les données des téléphones mobiles (connexion / géopositionnement) pour analyser le trafic automobile ou la fréquentation d'un site touristique en plein air. Veolia a détaillé de son côté le projet Optimode à Lyon qui vise à tester un modèle de prédiction du trafic à une heure à partir de l'analyse de données issues de sources multiples. Une approche assez semblable prévôt à Angoulême avec le projet Effipark qui promet de faciliter la vie des usagers tout en améliorant les recettes de stationnement de la collectivité.

Sommaire

Wifi public : combien de lieux illégaux ?

Sipublic.info – Gérard Ramirez del Villar| 04.11.13

Offrir un accès Wifi gratuit aux visiteurs ne suffit pas. Il faut également se conformer aux contraintes légales sur les sites web consultés, sur l'identité des surfeurs ou les informations qu'ils doivent obligatoirement connaître. Et dans ce domaine, le moins que l'on puisse dire c'est que la situation est assez catastrophique.

"Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois". S'il est un domaine ou le secteur public se distingue (en mieux) du privé, c'est bien **celui du respect de la législation sur l'accès Wifi offert gratuitement aux visiteurs**, par exemple dans le hall d'une mairie, dans un parc municipal, une bibliothèque. L'éditeur Olfeo, qui vient de réaliser une étude sur cette problématique, explique en effet, par la voix de son président, que d'une manière générale, les résultats sont "catastrophiques". Un seul chiffre pour s'en convaincre : **91% des organisations ne connaissent pas l'identité de leurs visiteurs et seulement 6% des lieux testés sont conformes à la législation**…

Répondre aux obligations en quatre étapes

Seuls surnagent quelques lieux publics. **Ainsi 50% des espaces publics et 35% des administrations répondent aux obligations** en respectant les **quatre étapes jugées comme indispensables** par Olféo : 1) **mettre en œuvre un moyen technique ou humain pour collecter** des informations sur l'identité du visiteur ; 2) **collecter et enregistrer les informations** relatives à l'identité du visiteur ; 3) **vérifier les informations sur le visiteur** ; 4) **fournir un identifiant unique de connexion par utilisateur**. Les résultats sont étonnants dans la mesure où, pourtant, ces organismes risquent gros (obligation de conservation des données, obligation d'information des visiteurs, risque Hadopi, respect des réglementations relatives aux mineurs, à la vente d'alcool…), avec mise en cause des responsabilités civile et /ou pénale correspondantes. Sans oublier la question particulière liée aux établissements scolaires que des collectivités peuvent relier via Wifi au net.

Un secteur public tout juste moyen

Une des spécificités du secteur public dans ce domaine, explique Emilie Neige, responsable marketing communication d'Olfeo vient de ce qu'il préfère s'en remettre aux personnes à l'accueil (peu de formulaires en ligne) pour la prise en charge des visiteurs. Ainsi, **68% des administrations collectent et enregistrent l'identité des visiteurs (c'est plutôt pas**

mal) : principalement, le nom, prénom, mél au minimum ; dans 6% des cas, le numéro de carte d'identité. **Quant au "login / mot de passe unique", en général, il est commun à tous les visiteurs, ce qui permet à 69% des visiteurs de surfer anonymement… parfois sur des sites illicites !** Face à l'obligation de conserver les logs pendant un an, on devine tout de suite le risque encouru : condamnation pour complicité, responsabilité engagée… **Concernant l'information des utilisateurs**, les conditions d'utilisation du Wifi sont remises dans 100% des **administrations**, mais elles **sont seulement 38% à signaler la mention relative au droit d'accès et à la rectification possible**. Dans le domaine du filtrage des sites, c'est un peu "l'hécatombe" en ce qui concerne le respect des règles, résume Emilie Neige : si, par exemple, les sites pornographiques ou relatifs à la drogue sont bloqués- ce qui montre que l'on a les moyens de le faire - **"l'accès au peer to peer, aux sites de vente d'alcool et de tabac est assez open"**. De sorte qu'il devient possible dans les locaux d'une administration de télécharger des séries TV (les débits le permettent en général), d'acheter tranquillement en ligne du tabac, de l'alcool…

Musées et bibliothèques : des manques criants

Du côté des musées, **moins d'un tiers (32%), connaissent l'identité des visiteurs** qui se connectent au Wifi du musée. **Pire, aucun établissement n'est en mesure de conserver les données de connexion nominatives** puisque personne ne fournit d'identifiant unique à chaque visiteur. **Concernant le peer to peer, les sites de vente d'armes et de contrefaçon, la porte est grand ouverte**. Les espaces publics et jardins, eux, apparaissent comme plus sensibilisés, la moitié d'entre eux identifie ses visiteurs et conserve les données de connexions nominatives. Pour autant, ces résultats ne doivent pas faire oublier que dans tous les espaces publics visités par les auteurs de l'étude, **aucun système de filtrage n'est déployé, de sorte que tous les contenus illicites sont accessibles**. **Le filtrage des url liés à la promotion ou à la vente de drogue est un peu mieux pris en compte dans les bibliothèques et médiathèques**, avec un blocage des sites illicites dans respectivement 65% et 35% des lieux visités. Mais **c'est là le seul indicateur correct à mettre au crédit de ces lieux fréquentés par des populations assez jeunes**. Car en ce qui concerne le respect des quatre étapes (collecte des infos, enregistrement, vérification, identifiant unique), rien ou quasiment rien n'est fait. Seuls **5% des lieux font remplir un formulaire et 3% de ces 5% collectent et enregistrent des informations personnelles**. Aucun identifiant n'est jamais transmis, le visiteur accède directement à Internet une fois le formulaire rempli. Une situation étonnante, inquiétante et risquée dont nombre de directeurs de centres, d'élus ou de DSI n'ont sans doute pas conscience.

Sommaire

Réalisations territoriales innovantes - Prix TERRITORIA 2013

Territoria.asso.fr + Mission Ecoter | 27.05.12

La remise des trophées du Prix TERRITORIA 2013 s'est tenue le 13 Novembre dans les salons de Boffrand de la Présidence du Sénat et en présence d'Anne-Marie Escoffier, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, chargée de la Décentralisation.

(photo : à g. Ghislaine Grézil, Région Bretagne, Adjointe au directeur en charge de l'évaluation des politiques régionales et du contrôle interne ; Xavier Boivert, Mairie de Chateaubourg (Vitré Communauté), Directeur général des services et Céline Faivre Directrice générale adjointe de Mégalis Bretagne)

Le Prix TERRITORIA 2013 distingue les collectivités territoriales qui osent l'innovation pour l'efficience du service public.

Depuis 1986, l'Observatoire National de l'Innovation Publique valorise les innovations de terrain des collectivités territoriales par le Prix TERRITORIA.

Réuni le 14 octobre sous la présidence de madame Anne-Marie ESCOFFIER, ministre déléguée chargée de la décentralisation, le Jury du Prix TERRITORIA, a sélectionné les lauréats 2013 au regard de trois critères :

• innovation,
• aptitude à être repris par d'autres collectivités
• bonne utilisation des deniers publics.

Parmi eux, citons :

- **Mégalis Bretagne** a reçu **le Prix Territoria d'Argent 2013** pour **l'Observatoire régional de l'administration numérique en Bretagne**
- **Dunkerque**, **le prix Territoria d'Argent, Catégorie Culture**, **pour « « Opener »** : le regard des artistes sur le développement urbain
- **Montélimar** : le prix **Territoria de Bronze**, **Catégorie Ressources Humaines**, pour **La grille d'évaluation du personnel en 3 D**

> Retrouvez le palmarès intégral des innovations 2013 (et des années précédentes) et mettez vos réalisations innovantes en valeur pour Territoria 2014

Sommaire

Orange et Regus vont déployer des espaces de télétravail en France

ZDNet.fr | 19.11.13

Une société commune créée avec la Caisse des dépôts aura pour mission l'installation, la gestion et l'exploitation d'un réseau de télécentres en France. Ils seront mis à disposition des entreprises et des travailleurs indépendants. Sa création sera effective après autorisation des autorités réglementaires européennes compétentes".

Orange particulièrement apportera la brique connectivité de ces espaces : très haut débit, services de visioconférence, "et d'une manière générale toute une offre de services et un environnement professionnels qui font défaut au télétravail à domicile".
Les implantations seront établies en partenariat avec les collectivités "pour favoriser le développement économique local et l'aménagement du territoire. L'objectif initial est d'**ouvrir une quinzaine de télécentres avant fin 2016**, notamment en Ile-de-France, **avec la possibilité d'étendre cette ambition à plus de cinquante télécentres à travers la France"**.
« *Aider les entrepreneurs et les salariés à travailler plus près de chez eux permet de remédier à de nombreux problèmes actuels, que ce soient les embouteillages en ville, le stress lié aux trajets domicile-travail, et le dépeuplement des zones rurales, tout en améliorant leur efficacité et en réduisant les coûts. En permettant de repenser les mobilités au sein de l'espace urbain, ces télécentres contribueront en outre à la construction de la ville durable et intelligente demain, projet auquel nous souhaitons associer les collectivités locales* », commente Selon Frédéric Bleuse, Directeur Général France de Regus.
« *Participer à l'aménagement du territoire, accompagner les collectivités dans le développement de services à destination des entreprises et permettre aux salariés et travailleurs de disposer de l'ensemble des moyens numériques près de leur domicile sont autant d'objectifs qu'Orange poursuit à travers la création de la future société* », ajoute Nathalie Leboucher, Directrice du programme Smart Cities d'Orange.

Télécentres : la Seine-et-Marne va multiplier les ouvertures

Sipublic.info | 30.10.13

Dans le cadre de son projet "Initiatives Télécentres 77", le CG devrait inaugurer dans quelques semaines ce qui sera le premier télécentre en grande couronne parisienne.

Situé à Marne la Vallée-Val d'Europe, il s'étendra sur 1 000 m2. Sept autres télécentres devraient, par la suite, ouvrir en 2014, sur des surfaces allant de moins de 200 m2 à plus de 1 000 m2. Parmi eux figure **le premier espace de coworking universitaire en France** (Université Paris-Est IFIS), dont l'inauguration est prévue pour janvier 2014. Et ce n'est pas fini ! **Onze autres projets de télécentres sont en effet en cours** www.it77.fr

Sommaire

- **Nord-Pas de Calais**

Guide de démocratie participative en ligne : 18 fiches pratiques d'outils numériques

a-Brest.net| 07.11.13

Les EPN (espaces publics numériques) peuvent-ils contribuer à mettre en place et à animer des plateformes d'échanges autour des débats citoyens et locaux, des dispositifs démocratiques en ligne qui contribuent à la vie de la cité ?

Le **Conseil régional Nord-Pas de Calais** répond à cette question en invitant les communes, intercommunalités et le tissu associatif à pratiquer la démocratie participative également en ligne.
Pour cela, elle est met à disposition des internautes et des mobinautes depuis avril 2013, le dossier pratique et méthodologique Outils numériques au service des débats publics ((37 pages, en pdf) **qui décrit et présente 18 outils** comme un « *ensemble de la palette des briques possibles et intégrables dans des dispositifs participatifs, selon les étapes ou types de fonction recherchés où ils peuvent être utiles* ».

Guide pratique

Ce guide, librement téléchargeable et diffusé sous licence Creative Commons, propose des cadres d'actions numériques avec des outils adaptés à telle ou telle situation ou concertation, échange mis en place.
Chaque dispositif est présenté comme une fiche-outil avec son champ possible d'intervention (consultation, échange, information, co-production) et des modes d'utilisation concrets envisageables.

Outil par outil pour un champ des possibles

Pour chaque outil, des champs proposent respectivement une description de l'outil, ses avantages et inconvénients, ce qu'il permet et comment ça marche.
Une démarche rare que ce guide qui peut être consulté par les élus, personnels des collectivités territoriales et monde associatif…
Et l'EPN peut jouer dans ces dispositifs de démocratie participative, un rôle catalyseur essentiel d'impulsion, d'animation, d'échange et de restitution tout comme de mise en place et d'assistance technique.
> Sommaire du guide

Tourcoing : l'e-parapheur change la ville

Sipublic.info – Luc Derriano | 24.10.13

La quatrième cité du Nord est engagée, depuis 5 ans, dans la dématérialisation de ses services. Originalité : la modernisation s'organise autour d'un parapheur électronique. Lequel devrait, à terme, être interopérable avec les applications métiers. Si les éditeurs ne jouent pas trop l'indifférence…

Il suffira d'e-signer, aurait pu chanter Goldman. « ***Le parapheur électronique permet de garder le contact avec l'administration***, *voire de consulter les documents utiles en mobilité. C'est très intéressant, très pratique et ça permet un gain de temps et d'efficacité* », témoigne Jean-Claude Schouteten. L'adjoint au maire de Tourcoing, en charge de l'informatique et des télécoms, l'utilise depuis presque deux ans.
« *L'e-parapheur devient "l'épine dorsale du projet de dématérialisation de bout en bout* », selon Jaysing Jeeawock, le DSI. L'objectif : « *déployer un parapheur unique et que l'ensemble des applications métiers communique avec* », résume Patrice Lebon, DGA de la ville. Encore faut-il que l'outil soit interopérable avec les progiciels de la collectivité. Et que les éditeurs jouent le jeu de l'ouverture.

Au bout de ses rêves

La quatrième ville du **Nord-Pas de Calais** (92 000 habitants) mène son projet d'e-administration depuis 5 ans autour de trois axes : l**es relations avec les citoyens** (8 applications), **les échanges avec les autres institutions** (5 dématérialisations opérationnelles) et **la modernisation du fonctionnement interne des services** (Intranet, plateforme des marchés et e-parapheur). Elle a présenté un bilan, le 15 octobre, à l'hôtel de

ville, lors d'un séminaire organisé avec son prestataire Teamnet. L'e-chantier a été lancé, après une visite à **Metz**, à l'origine du concept de parapheur électronique. A l'issue d'une consultation, Tourcoing a retenu, en 2008, le parapheur électronique MPI, face à l'Adullact (dont le produit n'était pas encore opérationnel) et Atexo (trop cher).

Le budget du marché atteint 15k€ « *avec un produit qui ne correspondait pas totalement à nos attentes en 2008 mais que nous avons pu faire évoluer* », précise le DSI. La solution de MT Software (racheté en 2012 par Teamnet) l'a emporté sur 4 critères : les possibilités de paramétrage (circuits personnalisables, fonction dircab…), l'intégration de la signature scannée à valeur probante (avec des formules personnalisées, jusqu'à 11 pour le maire), la mobilité (travail asynchrone) et l'interopérabilité avec les applications métiers. « *C'est une stratégie d'entreprise de proposer des produits ouverts* », insiste Malika Hanniche, directrice générale adjointe du prestataire.

A quoi ça sert ?

MPI assure 3 grandes fonctions : signature électronique, circuit de validation, fonctions RH, mobilité et délégation. Il est développé en Java avec des interfaces Web services. A Tourcoing, « *le choix s'est porté au départ sur la dématérialisation totale des courriers sortants (factures, décisions, méls, arrêtés...) car ce sont ceux qui touchent tous les services : envoi vers les directions, les entreprises, les citoyens, les autres administrations… Les courriers entrants sont de formats trop divers* », justifie Pascal Dubois, chef du service applications et développements à la DSI.

Résultats : en 2013, **95% des 20 000 documents sortants sont traités par ce bia**is (contre 4% en 2010). Auparavant, le temps moyen de traitement d'un courrier entre l'envoi dans le circuit et le retour signé était de 11 jours. Actuellement, **25% sont traités dans la journée, 50% en trois jours, 75% en 5**. Le nombre de visas nécessaires a été réduit de 6 à 4 en moyenne. Pour le traitement des demandes en ligne des administrés (e-service Vitaville), la signature par le maire lui-même arrive en 2 jours maximum.

A leurs actes manqués

Début 2012, la DSI consacre **une nouvelle enveloppe de 10k€ à des développements supplémentaires** : mobilité (iPad et Android), multisignatures, interopérabilité avec A.I.R.S. Délib. « *Nous avons eu de la chance car nous avons travaillé avec deux éditeurs qui voulaient que ça marche!* », reconnaît Jaysing Jeeawock. Dans le cadre d'un projet client, Teamnet est « *toujours disposé à discuter et à développer des modules d'interopérabilité avec les éditeurs qui le souhaitent* », confirme Malika Hanniche. Digitech était aussi partant pour A.I.R.S. Délib. Il y a eu des réunions, des échanges téléphoniques, jusqu'à l'élaboration des spécifications pour faire cohabiter le Web service avec l'e-parapheur. Cette première interopérabilité est désormais opérationnelle. Même s'il a fallu quasiment une année pour qu'elle aboutisse avec un « *trou de 2 ou 3 mois au moment du rachat de MT Software par Teamnet* », rappelle la ville. Désormais, les délibérations vont arriver via l'e-parapheur comme un courrier entrant.

Le deuxième projet concerne la gestion financière avec Astre. « *Comme l'éditeur GFI ne veut pas discuter, nous y travaillons avec un autre de nos clients (Courbevoie) qui connaît les spécifications de son progiciel et nous tapons dans le socle de développement Alfresco puisque nous ne pouvons pas compter sur la demi-application d'Astre…* », conclut la DGA de Teamnet. Pour l'interopérabilité, le tout petit monde des éditeurs est un peu « *entre gris clair et gris foncé* ».

Sommaire

TRIBUNE
COMMANDE PUBLIQUE

Localtis.com | 13.11.13

Offre anormalement basse et demande de précisions : pas d'obligation de poser des questions spécifiques

Dans un arrêt du 29 octobre 2013, le Conseil d'Etat apporte une précision quant à la mise en oeuvre de l'article 55 du Code des marchés publics (CMP) qui autorise le pouvoir adjudicateur à écarter une offre anormalement basse. La procédure prévue à cet article, qui impose à

l'acheteur public d'effectuer une demande de précisions et de justifications auprès d'un candidat dont l'offre de prix lui semble anormalement basse, n'implique pas pour autant de lui poser des questions spécifiques sur certains points jugés imprécis.

Dans les faits, le département du Gard avait lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché de maîtrise d'oeuvre en vue de la mise en accessibilité aux personnes handicapées des collèges publics et des bâtiments départementaux. Une agence d'architecture dont l'offre a été rejetée par l'acheteur public pour son caractère anormalement bas a saisi le juge des référés du tribunal administratif pour voir la procédure de passation annulée. Bien que le pouvoir adjudicateur l'ait invité à fournir des explications sur le prix de son offre, le candidat évincé estimait que le département avait méconnu les dispositions de l'article 55 du CMP, qui prévoient qu'une offre ne peut être rejetée comme anormalement basse qu'après une demande de précisions pour justifier l'offre de prix du candidat.
Le tribunal fait droit à sa demande estimant que le département aurait dû poser au candidat des questions plus spécifiques pour considérer effectivement que le prix proposé était anormalement bas. Le département conteste l'annulation de la procédure de passation et se pourvoit alors devant le Conseil d'Etat.
L'article 55 du CMP oblige-t-il le pouvoir adjudicateur à poser des questions spécifiques au candidat dont il juge que son offre est anormalement basse ? Les juges du Palais Royal répondent par la négative. Celui-ci annule l'ordonnance du tribunal, jugeant que les dispositions de l'article 55 du CMP imposent "au pouvoir adjudicateur qui constate qu'une offre paraît anormalement basse de solliciter auprès de son auteur toutes précisions et justifications de nature à expliquer le prix proposé, sans être tenu de lui poser des questions spécifiques". **Le département n'avait donc pas l'obligation de poser des questions spécifiques sur "les modalités de réalisation de la prestation de service proposée"**, élément manquant de clarté pour le pouvoir adjudicateur. La haute juridiction effectue ensuite un contrôle restreint sur la décision de rejeter l'offre comme anormalement basse. Elle constate que l'offre en cause est "largement inférieure" à l'estimation de l'acheteur public, "à la moyenne des offres des candidats, à celle du candidat retenu ainsi qu'au barème indicatif pour des missions de ce type proposé par la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques". Dans le même temps, pour justifier son prix, **le candidat "se borne à mettre en avant sa longue expérience et le contexte économique difficile"**, souligne le Conseil d'Etat. **Ces éléments ne sont pas suffisants pour justifier le prix bas**. Le département n'a pas commis d'erreur manifeste d'appréciation sur le caractère anormalement bas du prix de l'offre et se trouvait donc fondé à écarter celle-ci.
> Conseil d'Etat, 29 octobre 2013, n°371233

Sommaire

La première centrale d'achats publics interdépartementale

Localtis.info | 15.11.13

Annoncée depuis juin 2013, la première centrale d'achats interdépartementale française, a été présentée par les conseils généraux du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret. Piloté par le département du Loiret et par la direction des finances des trois départements concernés, ce projet baptisé "Approlys" consiste à mutualiser les achats de fournitures des trois collectivités.

L'objectif de la centrale d'achats, structurée sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE), vise à **réduire les dépenses et à réaliser des économies sur des achats qui représentent près de 305 millions d'euros par an pour chaque département**. A terme, le gain espéré serait de l'ordre de 45 millions d'euros par an.
Les principaux domaines couverts par cette mutualisation devraient concerner l'informatique, les tablettes, les fournitures courantes, le papier, le fioul ou encore le parc automobile, comme précisé lors de la présentation du projet le 8 novembre. **Opérationnelle début 2014, la centrale d'achats sera ouverte à toutes les collectivités et intercommunalités** qui souhaiteraient y adhérer et ce même en dehors de la région Centre.
Le projet est donc ambitieux... et inédit. **"Approlys" sera en effet la deuxième centrale d'achats publics de France après l'Union des groupements d'achats publics (Ugap)**, établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères du Budget et de l'Education nationale. Reste à voir concrètement quelles seront ses modalités de fonctionnement : nombre d'adhérents, recrutement d'acheteurs avec une expertise par

domaine concerné, etc. En sachant qu'elle ne pourra évidemment pas répondre à toutes les problématiques.
Ainsi par exemple, contrairement aux communes qui gèrent leurs achats pour l'ensemble de leurs structures (écoles, centres aérés, foyers...) et peuvent donc facilement adhérer à une centrale d'achats, les collèges et lycées, établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), sont en revanche des établissements autonomes et il semble difficile, à l'heure actuelle, d'imaginer qu'un département ou une région puisse effectuer des achats via le GIE pour l'ensemble de ses EPLE.
Par ailleurs, la restauration collective et l'achat de denrées alimentaires par une centrale d'achats pourrait présenter certaines difficultés. En effet, ce segment d'achats par un GIE qui induit une certaine massification semble peu propice aux achats en circuits-courts et pourrait désavantager les producteurs locaux.
Si la question de la réduction des déchets et donc du gaspillage, sujet phare du moment pour les collectivités, n'a pas été soulevée lors de la présentation du projet, une telle centrale d'achats pourrait être précurseur en la matière.
> Communiqué de presse, département du Loir-et-Cher, 6 novembre 2013.

Sommaire

DOSSIER
ÉLUS & TIC

AVOCATS ASSOCIES drai

Cabinet DRAI Avocats Associés | Delphine Benabou | 19.11.13

Incompétence du Conseil d'Etat en matière de droit d'accès internet

Arrêt du Conseil d'Etat du 4 novembre 2013

Le requérant avait formé une demande d'accéder au fichier « centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et les intérêts nationaux » (« CRUSTINA ») de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur du Ministère de l'Intérieur. L'administration s'est opposée à cette demande, de même que la CNIL.
C'est dans ces conditions que le requérant a saisi le Tribunal Administratif pour demander (i) l'annulation de cette décision de la CNIL, sur le fondement de l'excès de pouvoir, et également (ii) le droit d'accès aux informations demandées.
Aux termes d'un arrêt du 4 novembre 2013, le Conseil d'Etat décide que le refus de la CNIL de communiquer à une personne concernée, le contenu du droit d'accès indirect à ses données est une simple notification de refus du Ministère à divulguer des informations à cette personne ne relevant pas de la compétence du Conseil d'Etat.
En effet, en application de l'article 41 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, un droit indirect par le biais de la CNIL est prévu, pour les traitements relatifs à la sûreté de l'Etat, la défense ou la sécurité publique. Ce droit d'accès indirect concernant des données à caractère personnel contenues dans des fichiers intéressant la sûreté de l'Etat, la défense ou la sécurité publique étant traité par la CNIL, à qui il revient de répondre à une demande d'accès aux données, en désignant l'un de ses membres pour mener, en son nom, les investigations utiles et faire procéder aux investigations nécessaires. Dans ce cas, le Conseil d'Etat est compétent en premier et dernier ressort.
Cependant, le Conseil d'Etat considère qu'en l'occurrence, le refus de communication de la CNIL ne relève pas de l'une de ses compétences, **mais constitue une simple notification de refus d'accès prise par le responsable du traitement** : la lettre de la CNIL doit être interprétée comme la décision individuelle prise par le Ministre de l'Intérieur refusant l'accès aux informations contenues dans le fichier. Et, **en application de l'article R. 311-1 du Code de justice administrative, le Conseil d'Etat n'est pas compétent pour connaître en premier et dernier ressort d'une telle décision**. C'est le Tribunal Administratif dans le ressort duquel l'autorité qui l'a prise a son siège, en l'espèce, le Tribunal Administratif de Paris, qui est seul compétent.

Sommaire

Prénom d'un enfant et possibilité pour une société commerciale de nommer ses produits

Réponse du Ministre du Redressement productif du 22 octobre 2013

Une députée a interrogé le Ministre du Redressement productif sur la question de l'appropriation des prénoms par des marques, un constructeur automobile français souhaitant nommer sa future voiture électrique « Zoé », risquant ainsi, selon elle, de porter préjudice aux femmes portant ce prénom.

A l'appui de sa demande, la députée a rappelé l'affaire « Mégane Renaud », et précise que des parents ne peuvent attribuer à leur enfant un prénom, sous prétexte qu'il serait déjà utilisé pour désigner un produit. Dans quelle mesure un produit peut-il s'approprier un prénom ?

Dans sa réponse du 22 octobre 2013, le Ministre du Redressement productif rappelle qu'un nom patronymique désigne une famille et un prénom distingue la personne au sein d'une même famille. Le nom est le fruit d'un rapport de filiation ou d'une décision administrative, tandis que le choix du prénom d'un enfant est un attribut de l'autorité parentale.

En droit français, c'est le principe d'indisponibilité qui régit le prénom, **de sorte qu'il n'appartient pas à la personne qui le porte**. Cette dernière ne peut en avoir l'exclusivité, ni le céder ou le prêter. En outre, un prénom est un bien commun sans maître, il peut donc être choisi par tous les parents sans interdiction.

Selon le Ministre, **les parents peuvent attribuer à leur enfant un prénom qui peut évoquer une marque commerciale, à condition que cela ne porte pas préjudice à l'enfant**. Dans l'affaire « Mégane Renaud », l'association du prénom au nom de famille aurait pu provoquer d'éventuelles moqueries, mais cela n'a pas été jugé préjudiciable à l'enfant.

Au contraire, un prénom existant peut être attribué à un bien : une société commerciale peut désigner un de ses produits par un prénom, étant précisé que le prénom pourra être protégé contre son utilisation fautive en tant que marque, dès lors qu'il est source de confusion dans l'esprit du public.

La confusion est retenue lorsque l'association du prénom et du nom est marquée par une réelle notoriété. La confusion sera donc rarement acquise.

Par exception, les tribunaux ne relèvent la confusion que lorsque (i) la rareté ou l'originalité d'un prénom fait que le public l'assimile automatiquement à une personne déterminée, (ii) le prénom est porté par une famille précise ou le prénom « classique » est rendu célèbre car attaché à une personnalité connue du public.

Sommaire

Statut de caisse d'assurance maladie et pratiques commerciales déloyales

Arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 3 octobre 2013

Un litige a opposé une caisse d'assurance maladie du régime légal allemand, constituée sous la forme d'un organisme de droit public, à une association de lutte contre la concurrence déloyale, au sujet d'informations diffusées par cette caisse à ses affiliés.

En l'espèce, la caisse avait publié sur son site internet une information précisant à ses affiliés qu'ils encouraient des désavantages financiers s'ils venaient à changer de caisse d'assurance.

C'est dans ces conditions que l'Allemagne a introduit une demande de décision préjudicielle portant sur l'interprétation de la Directive 2005/29/CE du 11 mai 2005, dite « Directive sur les pratiques commerciales déloyales ».

Dans un arrêt du 3 octobre 2013, la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que ladite Directive devait être interprétée en ce sens que « *relève de son champ d'application personnel un organisme de droit public en charge d'une mission d'intérêt général, telle que la gestion d'un régime légal d'assurance maladie* ». Dès lors, en dépit de son caractère public et sa mission d'intérêt général, **la caisse allemande d'assurance maladie doit être considérée comme un organisme « professionnel » soumis à la Directive précitée**.

La CJUE a retenu qu'en agissant comme elle l'a fait, **la caisse d'assurance avait commis une pratique trompeuse** au sens de la Directive susvisée.

Sommaire

AGENDA

[03.12.2013] Managez vos données Open Data, Big Data Mode d'emploi

Journée d'Etude organisée par la Gazette, la Lettre du Cadre et la Mission Ecoter

Date : Mardi 3 décembre 2013 – 08h30 – 17h30
Lieu : Cité des Congrès - 22 quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Programme & Inscriptions : www.amiando.com - **Clôture des inscriptions le 25.11.13**
Des collectivités territoriales ont joué le rôle de pionnier de l'Open Data, dès 2010. Il s'agit d'un véritable défi pour les administrations publiques : pour qui, pour quoi faire et comment ouvrir les données publiques ?

Sommaire

[06.12.2013] Ville intelligente, Territoires numériques

Colloque de la Mission Ecoter et du Forum pour la Gestion des Villes

Date : Vendredi 6 décembre 2013 – 09h30 – 17h30
Lieu : 15 quai Anatole France – 75007 Paris – Salle Solférino
Programme & Inscriptions : www.ecoter.org – **Clôture des inscriptions le 29.11.13**
La ville intelligente sera celle qui saura, par sa gouvernance nouvelle, sa réorganisation, sa projection territoriale et l'interopérabilité de ses services, **optimiser ses investissements et ses dépenses, rester compétitive et devenir plus attirante pour les entreprises et leurs employés, et par conséquent dynamiser la croissance économique locale et régionale**. Si les solutions technologiques semblent aujourd'hui reconnues et exploitables, **il reste des obstacles et des difficultés à dépasser** qui complexifient le passage à la ville intelligente, obstacles d'ordre calendaire, culturel, topologique, réglementaire et organisationnel. **Quelle feuille de route, quel calendrier de décision**, les décideurs publics doivent-ils mettre en place pour atteindre ces objectifs innovants et construire un héritage culturel et économique intelligent ?

Sommaire

[11.12.2013] Le THD, regards croisés sur l'organisation d'un écosystème...

Réunion-débat réservée aux membres de la Mission Ecoter

Date : Mercredi 11 décembre 2013 – 12h00 -14h30
Lieu : Restaurant Au Moulin Vert 34bis rue des Plantes – 75014 Paris
Programme & Inscriptions : www.ecoter.org - **Clôture des inscriptions le 06.12.13**
Comment le cadre juridique du CGCT et l'article L1425-1 ont-ils fait naître de nouveaux acteurs, de nouvelles compétences depuis bientôt dix ans, et d'avance en termes de savoir-faire, sur le plan international, d'usages et offrent-ils des perspectives d'internationalisation ? Comment conserver un train d'avance ?

Sommaire